



# GUIDE AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC

Cher producteur, chère productrice,

C'est avec grand plaisir que je vous envoie aujourd'hui le **Guide de traçabilité d'Agri-Traçabilité Québec**.

Il s'agit d'un outil pratique à garder sous la main, **contenant une foule de renseignements** qui vous permettront de poursuivre le travail amorcé dans votre secteur de production.

Cet instrument de travail a été conçu en premier lieu pour les producteurs agricoles du Québec, dans les secteurs des bovins de boucherie, des bovins laitiers, des ovins et des cervidés. Il intéressera aussi les personnes qui souhaitent en savoir plus sur la traçabilité, tels les professionnels des gouvernements, les membres d'organismes partenaires, les membres de délégations étrangères, les enseignants, les étudiants, etc.

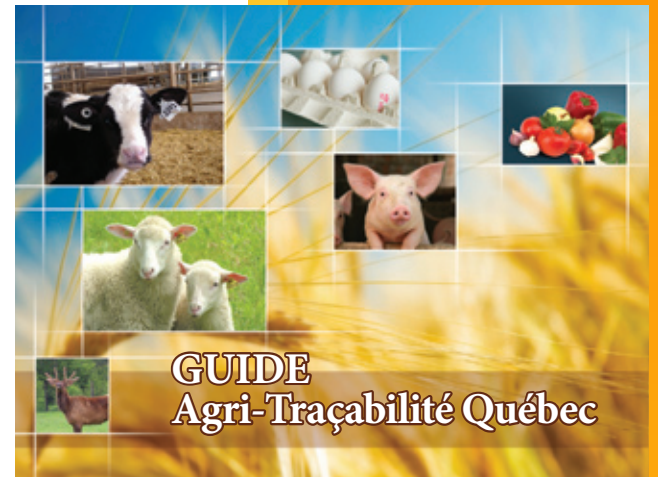


Richard Maheu,  
Président du conseil d'administration, Agri-Traçabilité Québec

Notre système de traçabilité « de la terre à la table », conçu pour gérer efficacement une éventuelle crise dans le domaine agroalimentaire, contribue au maintien de la réputation de qualité des produits agricoles d'ici, à leur donner une certaine valeur ajoutée et, du même souffle, à soutenir la confiance des consommateurs d'ici et d'ailleurs envers les produits agricoles québécois.

En tant que producteur, vous nourrissez quotidiennement notre base de données et sans votre apport, nous ne pourrions posséder un système de traçabilité de calibre international. Au nom du conseil d'administration d'ATQ, j'en profite pour vous remercier chaleureusement de cette précieuse collaboration. Et j'espère sincèrement que notre Guide de traçabilité sera à la mesure de vos attentes.

Bonne traçabilité!



La traçabilité,

# UNE VALEUR AJOUTÉE aux produits agricoles québécois

La réputation de qualité et de salubrité des aliments québécois est parmi les meilleures au monde. Nous avons raison d'en être fiers et de travailler ensemble à préserver cette réputation d'excellence.

Le **Guide de traçabilité** explique en détail les raisons qui ont motivé la mise en place du système de traçabilité québécois. Il brosse aussi le portrait de la traçabilité telle qu'elle est appliquée dans la province, en explique le fonctionnement et fournit un portrait détaillé d'Agri-Traçabilité Québec, l'organisme qui l'a mise en place et la régit.

Conçu comme un outil pratique à garder sous la main et à consulter régulièrement, le **Guide de traçabilité** s'adresse d'abord aux producteurs agricoles et aux personnes qui travaillent quotidiennement à la manipulation et au transport d'animaux d'élevage.

Les autres intervenants du monde de l'agroalimentaire, qu'il s'agisse de professionnels des gouvernements, des membres de fédérations de producteurs ou d'organismes partenaires, pourront bénéficier dans les sections qui suivent d'une source de renseignements précieux sur les mesures mises de l'avant pour garantir la qualité des aliments québécois, de la ferme à la table. Ce guide s'adresse aussi aux étudiants, aux enseignants et à toute personne que la sécurité alimentaire intéresse de près ou de loin.

Nous vous invitons à conserver et à consulter ce guide aussi souvent que nécessaire. Il vous sera indispensable pour devenir un maillon clé de la chaîne de traçabilité qu'ATQ travaille à former.

Bonne lecture!

## Introduction

# À LA TRAÇABILITÉ

Pour suivre les aliments d'ici à la trace,  
de la ferme à l'assiette

La traçabilité est un concept qui n'est plus tout à fait nouveau dans le domaine agricole. En fait, il y a trouvé sa place depuis une vingtaine d'années.

Grâce à la traçabilité, si un produit comporte un défaut de fabrication, si un aliment est impropre à la consommation si ou un médicament est déficient, on peut savoir rapidement où il a été fabriqué, à quel moment il l'a été, et quel chemin il a parcouru pour arriver jusqu'au consommateur. Dans le secteur agricole, on peut donc **suivre les produits à la trace**, de la ferme d'origine jusqu'à l'abattoir et, prochainement, jusqu'à l'assiette du consommateur.

Sur un plan plus officiel, l'ISO (Organisation internationale de normalisation), qui régit des normes de qualité dans une foule de domaines, définit la traçabilité comme étant «*l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation et la localisation d'un article ou d'une activité au moyen d'une identification enregistrée*». La norme sur la traçabilité créée par cet organisme est la ISO 8402.

Pour le secteur de la transformation et les détaillants, comme pour les producteurs agricoles et les éleveurs, la traçabilité permet d'épargner du temps et de l'argent. En connaissant la provenance d'un produit agricole, l'itinéraire qu'il a emprunté, son emplacement exact et les contacts qu'il a eus avec d'autres produits, on peut assurer une réponse rapide en cas de problème, et éviter de lourdes pertes à la suite d'un abattage massif d'animaux ou de la destruction de produits. Pour le consommateur, c'est donc un ajout important aux efforts qui sont déjà consentis en matière de salubrité et de qualité des produits agroalimentaires.

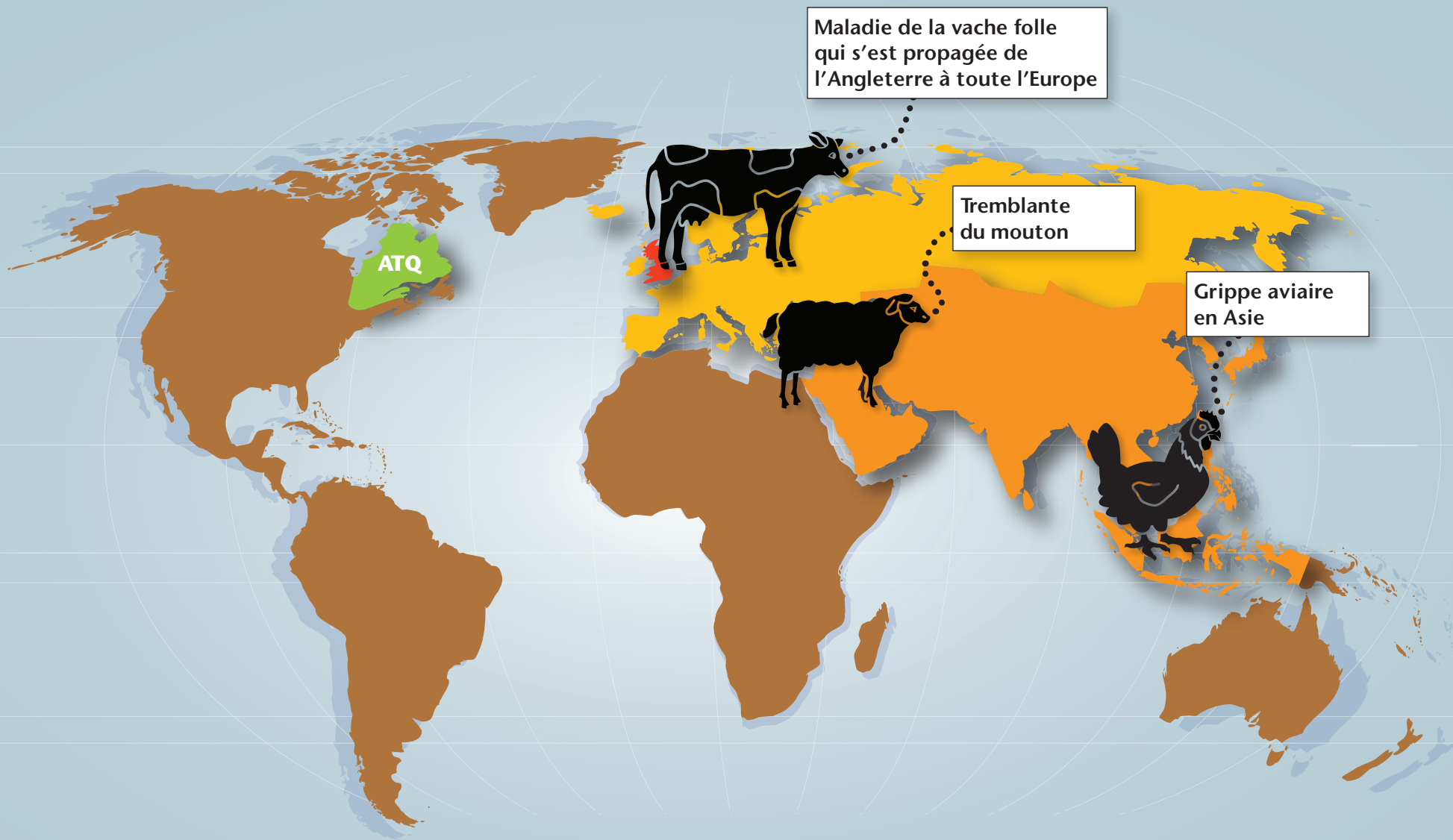
X

Dans la foulée des crises qui ont secoué le monde agricole à la fin des années 90, que l'on pense à la maladie de la vache folle qui s'est propagée de l'**ANGLETERRE** à toute l'**EUROPE**, à la tremblante du mouton ou, plus récemment, à la grippe aviaire et à la fièvre aphteuse en **ASIE**, il est devenu essentiel de réagir rapidement afin d'assurer la protection de la santé du public et la préservation des troupeaux.

La traçabilité a donc tout naturellement trouvé son application dans le monde agricole et s'est installée aussi chez nous, au Québec, dès 1998, lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agro-alimentaire québécois. À cette occasion, les décideurs ont convenu de voir à la création et à l'implantation de systèmes d'identification permanents et de traçabilité des produits agricoles de la ferme à la table.

Issu d'un partenariat entre le gouvernement et les producteurs agricoles, **Agri-Traçabilité Québec** a été créé en 2001. Cet organisme est responsable de mettre en œuvre et d'assurer la bonne marche du système de traçabilité des produits agricoles dans la province.

La traçabilité est maintenant solidement en place au Québec. Elle touche tous les lieux et entreprises où se trouvent des animaux d'élevage. Elle est obligatoire pour les bovins, les ovins et les cervidés. Elle le sera prochainement pour les porcins. On projette éventuellement de l'étendre aux volailles, aux œufs et aux produits végétaux.



## LES OBJECTIFS DE LA TRAÇABILITÉ

Comme son nom l'indique, la traçabilité permet de suivre à la trace un article ou une activité, de connaître ses déplacements de sa production jusqu'à sa consommation.

Appliquée aux produits agricoles, la traçabilité permet de suivre les animaux de leur naissance jusqu'à leur consommation et de faire la même chose avec les autres produits agro-alimentaires, du moment où ils sont produits jusqu'à celui où on les sert à notre table.

Ce système a été mis en place au Québec dans trois buts précis.

### Protection de la santé publique

Avec la traçabilité, on peut réagir rapidement à un problème de salubrité alimentaire ou de contamination. La traçabilité est une valeur ajoutée pour les consommateurs, pour les éleveurs et pour tous les maillons de chaque filière.

### OBJECTIFS

Protection  
de la santé  
publique



Accès  
aux  
marchés



Protection  
de la santé  
des animaux



# 2

## Accès aux marchés

En sachant d'où viennent les animaux, où ils vont, quand et où ils transitent, où ils sont abattus, il est beaucoup plus facile d'importer, d'exporter, de vendre et d'acheter de façon sécuritaire, au Québec et ailleurs dans le monde.

# 3

## Protection de la santé des animaux

La traçabilité permet d'enrayer rapidement la propagation des maladies et de retracer les sources de contamination ou les foyers de contagion. En repérant rapidement la source d'un problème, on peut en circonscrire efficacement les effets. On améliore ainsi grandement la capacité de diagnostic et de surveillance, et on réduit d'autant les risques liés à l'importation et à l'exportation d'animaux.





Pouvoir suivre les produits  
de façon extrêmement fiable.

## LES AVANTAGES DE LA TRAÇABILITÉ

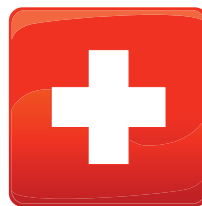
La traçabilité a pour but de pouvoir suivre les produits de façon extrêmement fiable. Bien plus fiable, en fait, qu'avec de simples feuilles de route ou des bons de commande.

### Avantages économiques

La traçabilité permet à tous les intervenants de la chaîne de retirer certains bénéfices. Le fait d'avoir accès à de l'information liée aux animaux identifiés, comprise dans une base de données centrale (les dates de naissance, par exemple), permet de maintenir ou de créer de nouveaux marchés. La traçabilité devient de plus en plus un critère d'exigence de la part des consommateurs d'ici et d'ailleurs.

Tout le monde y gagne !

### Avantages sur le plan de la santé animale

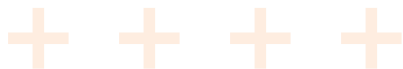



La traçabilité sert à connaître l'emplacement des animaux et leur historique : leur provenance, leur troupeau d'origine, leurs déplacements... Grâce à ce système, c'est toute la vie de l'animal qui chemine avec lui.

Un animal tombe malade ? Un virus sévit dans l'élevage ? Le système de traçabilité, dans lequel chaque animal identifié et chaque site sont inscrits dans une base de données centrale, permet de mettre rapidement en place les solutions qui s'imposent.

### Circonscrire rapidement les épizooties

Dès qu'une maladie est détectée chez un animal — ESB, fièvre aphteuse ou autre —, qu'il soit mort ou vivant, l'information contenue dans la base de données centrale d'ATQ assure en quelques minutes que l'on saura sur quel site sévit la maladie et que l'on pourra en limiter la propagation.





<b>Numéro d'identification</b>	<b>999 000 104 160 662</b>
Naissance au site 1903257	10 avril 2006
Réception au site 8301570	3 juillet 2006
Déplacement vers site 9503257	12 juin 2007
Déplacement vers site 5019763	8 octobre 2007
...	...

## LES BASES DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE TRAÇABILITÉ

Le système de traçabilité au Québec repose tout d'abord sur l'identification des animaux d'élevage dès leur naissance. La façon d'identifier les animaux a fait l'objet de discussions avec les intervenants de toutes les étapes de la filière agroalimentaire : élevage, abattage, encan, etc.

Les membres des filières bovine, ovine et cervidée ont choisi d'**identifier les animaux** à l'aide d'une boucle électronique (RFID), placée sur l'oreille droite de l'animal et d'un panneau visuel (une plaquette de plastique), placée sur son oreille gauche. Ces identifiants portent un numéro unique de **15 chiffres**, conforme aux normes ISO, qu'on leur donne à la naissance et qui les suivra toute leur vie.

La deuxième base du système est l'**identification des sites**. Cette identification à l'aide d'un numéro unique de sept chiffres permet de suivre les déplacements des animaux. Ces sites, qui sont géopositionnés dans la base de données centrale, sont des fermes, mais aussi des pâturages, des sites d'encans, des abattoirs, des centres de pathologie ou de rassemblement, des zoos, des stations d'évaluation génétique, ainsi de suite.

Le système exige aussi qu'on déclare les déplacements des animaux. Le numéro d'identification de chaque animal, le numéro des sites ainsi que la date où l'animal a été déplacé sont consignés dans la base de données centrale d'ATQ. L'intervenant concerné communique directement avec le service à la clientèle d'ATQ par téléphone ou remplit un formulaire à cet effet, qui peut être envoyé à ATQ par voie électronique, par la poste ou par télécopieur.

On suit donc chaque animal dans tous ses déplacements. Efficacité et traçabilité vont de pair !



## LES IDENTIFIANTS

### Exemples d'identifiants

#### Pour les bovins



#### Pour les ovins



#### Pour les cervidés



### Qu'est-ce qu'un identifiant ?

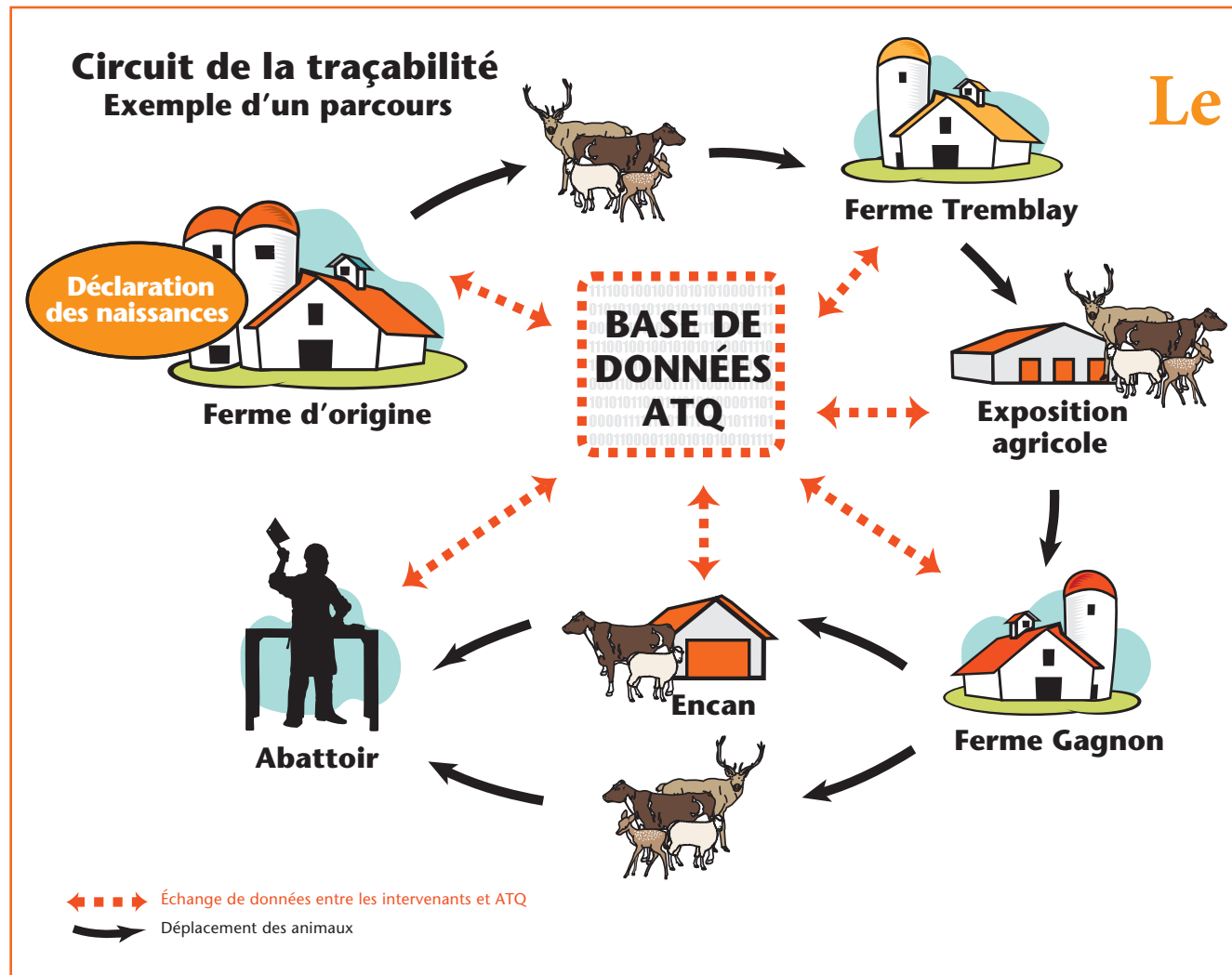
Il s'agit des moyens avec lesquels les intervenants de chaque filière ont choisi d'identifier leurs animaux, à la suite d'un projet-pilote au cours duquel plusieurs possibilités ont été étudiées.

Les animaux peuvent être identifiés de plusieurs façons, notamment par des boucles auriculaires (oreilles), des boucles à la patte ou au cou, des tatouages, des implants sous-cutanés, des bolus, ainsi de suite.

Les intervenants de chaque filière ont eu à choisir les instruments qui serviraient à identifier les animaux.

Pour les filières bovine, ovine et cervidée, on a choisi un **identifiant électronique de type RFID accompagné d'un panneau visuel** offert avec différents choix de marquage (par exemple, avec numéro de régie ou avec une lettre d'année).

Les diverses possibilités offertes sont le reflet d'une offre d'identifiants adaptée aux besoins des éleveurs.



## Le circuit

### de la traçabilité

En apposant des identifiants sur les animaux et en les enregistrant dans la base de données centrale, les producteurs permettent à tous les intervenants des filières agroalimentaires de participer à cette chaîne de traçabilité et de la consolider.

De la ferme d'origine — où l'on procède à la pose des identifiants sur chaque animal —, jusqu'à l'abattoir, la traçabilité vient s'ajouter aux efforts de tous les intervenants pour favoriser l'innocuité et la qualité des produits alimentaires québécois.

## LES LOIS QUI RÉGISSENT LA TRAÇABILITÉ

### Des balises précises, gages de qualité et de salubrité constantes

Depuis l'an 2000, la traçabilité est régie par des lois québécoises.

#### Les lois du Québec

La **Loi sur les produits alimentaires** permet d'assurer la continuité du processus de traçabilité des aliments jusqu'à l'assiette du consommateur. En vertu de cette loi, les producteurs sont tenus d'adhérer au système de traçabilité en vigueur au Québec.

La **Loi sur les produits alimentaires** stipule notamment que «*l'exploitant... d'un lieu où se trouvent des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine ou d'un lieu où l'on effectue de l'abattage... doit se doter d'un système de traçabilité conforme aux exigences prescrites par règlement*».



De même, la **Loi sur la protection sanitaire des animaux** régit le système de traçabilité en vigueur au Québec. Cette loi précise : «*Le gouvernement peut, par règlement, aux fins d'assurer la traçabilité des animaux, établir un système d'identification en regard d'une espèce ou catégorie d'animal qu'il détermine, obliger l'identification des animaux aux conditions et selon les règles ou les modalités qu'il fixe, prescrire les obligations des propriétaires ou gardiens d'animaux ou de toute autre personne qu'il détermine et déterminer les droits exigibles applicables.*» C'est aussi cette loi qui a permis la création d'Agri-Traçabilité Québec.

C'est de cette loi que découle le **Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux**, qui vise l'identification des animaux. Ce règlement donne toutes les précisions concernant les identifiants, les renseignements relatifs à l'identification d'un animal et la façon d'installer les étiquettes, de même qu'il spécifie les obligations des différents intervenants.

### La réglementation fédérale

Le **Règlement sur la santé des animaux**, promulgué en 2001 et mis à jour en 2008, porte notamment sur l'identification obligatoire des bisons, des bovins et des ovins au moyen d'identifiants approuvés avant leur sortie de la ferme.

## Pour vous conformer à la loi

Dans le site d'Agri-Traçabilité Québec, au [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca) sous «**Lois et règlements**», les obligations de chacun des intervenants des filières concernées, en vertu de ces lois et règlements, ont été résumées dans une série de documents faciles à consulter et à télécharger. Vous en trouverez une copie papier sous l'onglet «**Documents et formulaires**» du présent cahier à anneaux.

Faites connaissance

## AVEC ATQ

### ATQ: le point d'ancrage du système de traçabilité québécois

Lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, qui s'est tenue en mars 1998, le gouvernement du Québec et l'Union des producteurs agricoles ont décidé de mettre en place un système de traçabilité qui permettrait d'identifier les produits agricoles de façon permanente, afin qu'on puisse les suivre à la trace, de la production jusqu'à la vente.

Trois ans plus tard, en septembre 2001, Agri-Traçabilité Québec (ATQ), voyait le jour. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif, formé en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, applicable aux associations sans but lucratif.

ATQ reçoit son budget de fonctionnement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

**METTRE EN PLACE  
UN SYSTÈME  
DE TRAÇABILITÉ**

## NOTRE MISSION

«Contribuer à l'amélioration  
de la salubrité alimentaire  
et à la capacité  
concurrentielle des producteurs  
et productrices du Québec  
en veillant à développer,  
à mettre en œuvre  
et à opérer un système  
d'identification permanente  
et de traçabilité  
des produits agricoles,  
tant du règne animal  
que du règne végétal.»

## NOTRE MANDAT

ATQ a créé une base de données centrale, où seront éventuellement regroupées les données de traçabilité de tous les produits agricoles québécois. Pour ce faire, l'organisme travaille en étroite collaboration avec les acteurs des filières concernées et voit à établir des partenariats d'échange d'information avec les différents intervenants de la filière agroalimentaire.

Bientôt, une seule et même base de données regroupera les informations relatives à la traçabilité

**« Une seule et même base de données regroupera les informations relatives à la traçabilité... »**

de la filière animale (bovins, ovins, cervidés, porcs, volailles, chèvres, lapins, etc.) et de la filière végétale. Une véritable base de données multispèces!

Grâce à ATQ, au travail des producteurs agricoles, à ses partenariats et à la collaboration de tous les intervenants des diverses filières agroalimentaires, le monde agricole québécois sera en mesure d'offrir aux consommateurs une chaîne de traçabilité solide, d'une grande fiabilité!



## La base de données ATQ

Nous en sommes très fiers. La base de données ATQ regroupe toutes les espèces et comprendra éventuellement tous les produits agricoles pour lesquels la traçabilité sera appliquée. Hautement sécuritaire, elle est mise à jour en temps réel. Cela veut dire que dès que vous transmettez des informations chez nous, ces dernières s'ajoutent à la base de données ATQ.

## VÉRITABLE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE TRAÇABILITÉ

Depuis 2001, Agri-Traçabilité Québec est devenu une véritable référence en matière de traçabilité des produits agricoles, au Canada et ailleurs dans le monde. C'est grâce à vous, partenaires producteurs, et aussi grâce aux efforts soutenus de toute une équipe.

Ensemble, nous avons contribué à faire entrer la traçabilité dans les pratiques usuelles des producteurs agricoles du Québec. Résultat : près de 10 millions de dates de naissance et plus de 34 millions d'événements ; près de 8 millions d'identifiants bovins, près de 2 millions d'identifiants ovins et près de 60 000 identifiants cervidés commandés. Et ce n'est pas fini ! Notre système s'étendra bientôt aux porcs, aux œufs de consommation, au secteur horticole, aux volailles, aux chèvres, aux chevaux et à toute autre espèce pouvant être un risque pour la santé animale ou humaine.

### À CE JOUR

9 921 592

**NAISSANCES**

34 724 113

**ÉVÉNEMENTS**

7 693 943

**IDENTIFIANTS  
BOVINS**



1 891 155

**IDENTIFIANTS  
OVINS**



58 999

**IDENTIFIANTS  
CERVIDÉS**



## ORGANIGRAMME

### Direction générale

La direction générale d'ATQ est secondée par quatre directions qui chapeautent les quatre principaux secteurs d'activités d'ATQ.

### Direction du développement

Cette direction est responsable de la mise en œuvre de la traçabilité dans les secteurs de production agricole où elle n'est pas encore présente et travaille à améliorer les systèmes déjà en place.

Nous effectuons aussi des recherches d'outils qui faciliteront le travail des divers intervenants de chacune des filières.

### Direction des services administratifs

Outre la comptabilité d'ATQ et l'implantation d'outils technologiques auprès des producteurs, cette équipe est responsable du service à la clientèle, composé du centre d'appels et du centre de traitement des documents.

Notre service à la clientèle traite en moyenne plus de 8 800 appels par mois, gère les commandes d'identifiants et en assure l'approvisionnement, en plus d'effectuer la validation et la saisie de données.

De plus, ce service vous offre de la formation sur les outils d'automatisation.

Lorsque vous nous contactez, il y a de fortes chances que la personne qui vous viendra en aide relève de ce service.

### Direction des services informatiques

L'efficacité de notre base de données, de notre système téléphonique et de notre parc d'ordinateurs, on la doit à notre équipe de la direction des services informatiques. Cette équipe est aussi responsable de la sécurité des données et du développement d'outils qui facilitent les échanges avec les intervenants des diverses filières. Des gens branchés!

### Direction des communications

L'équipe des communications coordonne les diverses activités de communication internes et externes, de même qu'elle assure la mise à jour de notre site web tout en offrant un soutien à certaines activités de formation. Nous soutenons étroitement les autres directions d'ATQ et jouons un rôle-conseil dans leurs divers projets lorsque des activités de communication sont requises.

## Conseil d'administration

### Direction générale

Elle chapeaute les quatre principaux secteurs d'activités d'ATQ.

### Direction du développement

Elle met en œuvre la traçabilité dans les nouveaux secteurs et améliore les systèmes déjà en place.

### Direction des services informatiques

Elle est responsable de la sécurité des données et développe des outils qui facilitent les échanges avec les intervenants.

### Direction des services administratifs

Elle est responsable du service à la clientèle, de la comptabilité et de l'implantation d'outils technologiques auprès des producteurs.

### Direction des communications

Elle coordonne les projets de communication internes et externes.

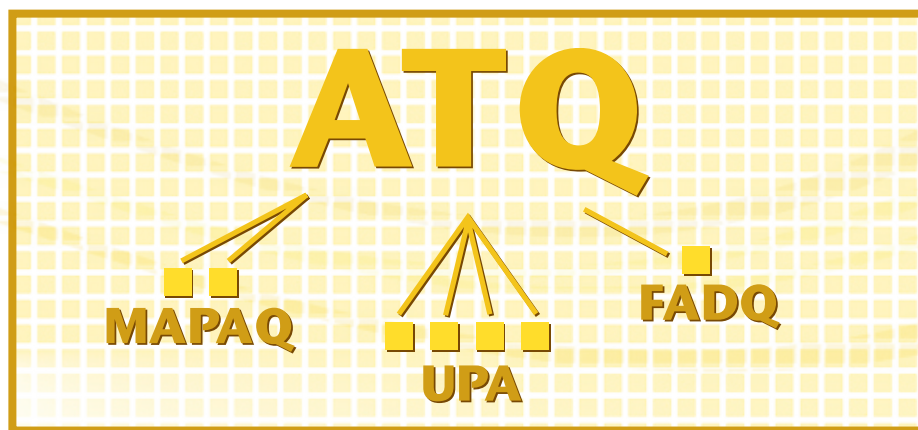
## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE D'ATQ

ATQ est un organisme sans but lucratif. Son conseil d'administration se compose de deux représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de quatre représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et d'un représentant de la Financière agricole du Québec (FADQ). Ce conseil d'administration donne les mandats à ATQ.

### Les comités

ATQ est un organisme ouvert, où la consultation et la concertation sont la norme. Cela veut dire qu'avant de prendre des décisions, nous consultons tous les organismes concernés et nous n'allons de l'avant que lorsque tout le monde s'est entendu sur la façon de faire les choses.

Pour que de telles ententes se concluent le plus efficacement possible, ATQ a formé des comités qui regroupent des personnes spécialisées dans tous les secteurs qui touchent son champ d'activité.



### Le comité consultatif

Son mandat est de fournir des avis techniques sur les divers aspects de la mise en place du processus de traçabilité dans les productions agricoles.

Il est constitué de représentants des secteurs bovins de boucherie et bovins laitiers, des races laitières, des secteurs ovin et porcin, du MAPAQ, de la FADQ, de la Table de travail sur l'assurance qualité de l'UPA et d'ATQ.

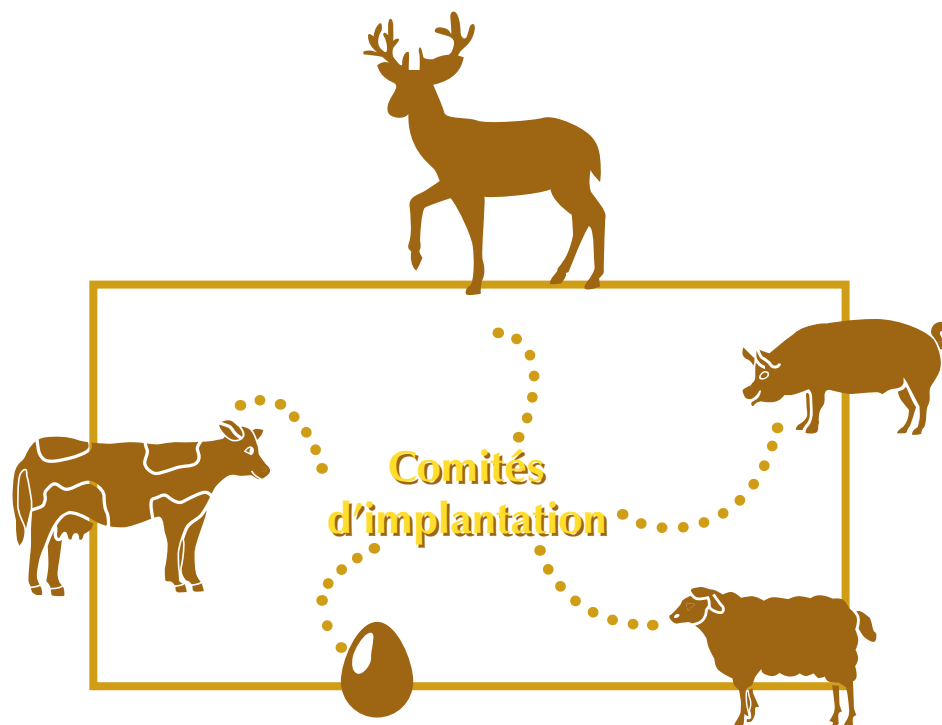
## Les comités d'implantation

On compte un comité d'implantation pour chaque filière où la traçabilité est implantée ou le sera prochainement.

Il y a donc des comités pour les filières bovine et ovine ainsi que celle des cervidés. Il y a également des comités pour les œufs de consommation et la filière porcine, où la traçabilité se concrétisera sous peu.

Chaque comité se compose, entre autres, de représentants des fédérations de producteurs concernés, du MAPAQ, de la FADQ, de l'UPA et d'ATQ.

Le mandat de ces comités est d'approuver les orientations et les normes d'application pour leur secteur de production. Les membres de ces comités connaissent en profondeur le secteur qu'ils représentent.



Ils ont donc aussi pour fonction de commenter, au nom des producteurs, les règlements touchant la traçabilité, de faire connaître les réalités des producteurs, de se prononcer en la matière et de faire connaître les impacts du système sur l'ensemble de la filière qui est la leur.

## Les comités techniques

Les comités techniques travaillent concrètement à la mise sur pied de projets de traçabilité dans les filières concernées. Ils sont composés de représentants des fédérations de producteurs concernées, des sociétés d'éleveurs, de la FADQ, de l'UPA, du MAPAQ et d'autres organismes de chaque secteur.

Les projets mis en place par ces comités servent à tester concrètement les moyens envisagés pour implanter la traçabilité dans les diverses filières. Les projets sont variés et s'étendent du choix des identifiants aux études de rétention en passant par l'amélioration constante des moyens d'identification mis en place. Les comités se penchent aussi sur la recherche et les essais d'outils d'automatisation (lecteurs, logiciels, etc.) offerts à l'ensemble des partenaires — des producteurs aux abattoirs, en passant par les encans, les centres de tri et les transporteurs.

Lorsque les identifiants ont été choisis pour la filière bovine, par exemple, les tests qui ont eu lieu, la cueillette des commentaires et les recommandations pour les solutions utilisées aujourd'hui ont été le résultat du travail de l'un ou l'autre de ces comités.

Au moment où le présent guide a été produit, ATQ comptait plusieurs comités techniques, soit le comité de la boucle bovine, le comité de la boucle ovine, le comité sur la traçabilité dans la filière porcine, le comité transport et le comité sur l'automatisation.

D'autres s'y ajouteront au fur et à mesure que la portée de la traçabilité s'étendra aux autres filières de produits agricoles du Québec.

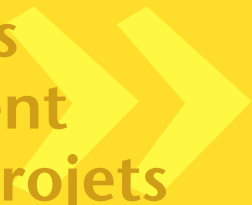
## Comment ces comités

### travaillent-ils ?

Pour connaître l'évolution des travaux pilotés par les divers comités d'ATQ, consultez le plus récent rapport d'activités d'ATQ ou visitez le site Internet d'ATQ au [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca).



Les comités techniques  
travaillent concrètement  
à la mise sur pied de projets  
de traçabilité dans  
les filières concernées.



## LES PROJETS PILOTES : POUR UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE



Avant de mettre en place une mesure ou de proposer des outils ou des façons de faire aux producteurs, ATQ **teste les diverses options disponibles sur le terrain.**



Ces tests en «**milieu réel**» sont les projets-pilotes. Ils permettent d'évaluer les forces et les faiblesses des outils et des processus mis à l'épreuve, et de trouver des solutions pour les rendre aussi efficaces que possible.



Le projet pilote est donc une étape essentielle de l'implantation de la traçabilité, car il permet de bien cibler les réalités du secteur visé. Ce projet sert à établir les bases et la marche à suivre tout au long de l'implantation du système de traçabilité, ainsi qu'à valider le choix de la méthode d'identification.

## Des partenaires fidèles

Les producteurs agricoles, les fédérations de producteurs, des représentants de l'industrie et des ministères contribuent à faire en sorte que les projets pilotes soient des réussites.

Que ce soit pour établir la façon dont les données seront recueillies, pour choisir les identifiants et les moyens de relier entre eux tous les maillons de chaque filière, pour conclure des partenariats ou pour voir comment automatiser au maximum le transfert des données, les projets pilotes sont le moyen par excellence pour viser juste et adopter les pratiques qui conviennent le mieux aux besoins de tous.

Les diverses recommandations qui découleront de ces nombreux projets permettront de mettre en place des façons de faire et des outils adaptés aux besoins des différents intervenants et des réalités vécues sur le terrain.

**[WWW.AGRI-TRACABILITE.QC.CA](http://WWW.AGRI-TRACABILITE.QC.CA)**

## Pour en savoir plus

ATQ met régulièrement sur pied des projets pilotes, afin d'améliorer le système de traçabilité et les outils destinés aux intervenants des filières. Consultez les rapports annuels d'activité d'ATQ et son site web, le **[www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca)**, pour un aperçu de nos progrès !

La traçabilité chez vous,

## ÉTAPE PAR ÉTAPE

Comment devenir vous aussi un maillon de la chaîne de traçabilité québécoise

Pour l'industrie agricole, **la traçabilité offre un avantage concurrentiel certain**. En plus de réduire les pertes et cas de rappel ou de retrait de produits, elle permet de réagir très rapidement et de circonscrire, par exemple, les effets d'une maladie animale contagieuse.

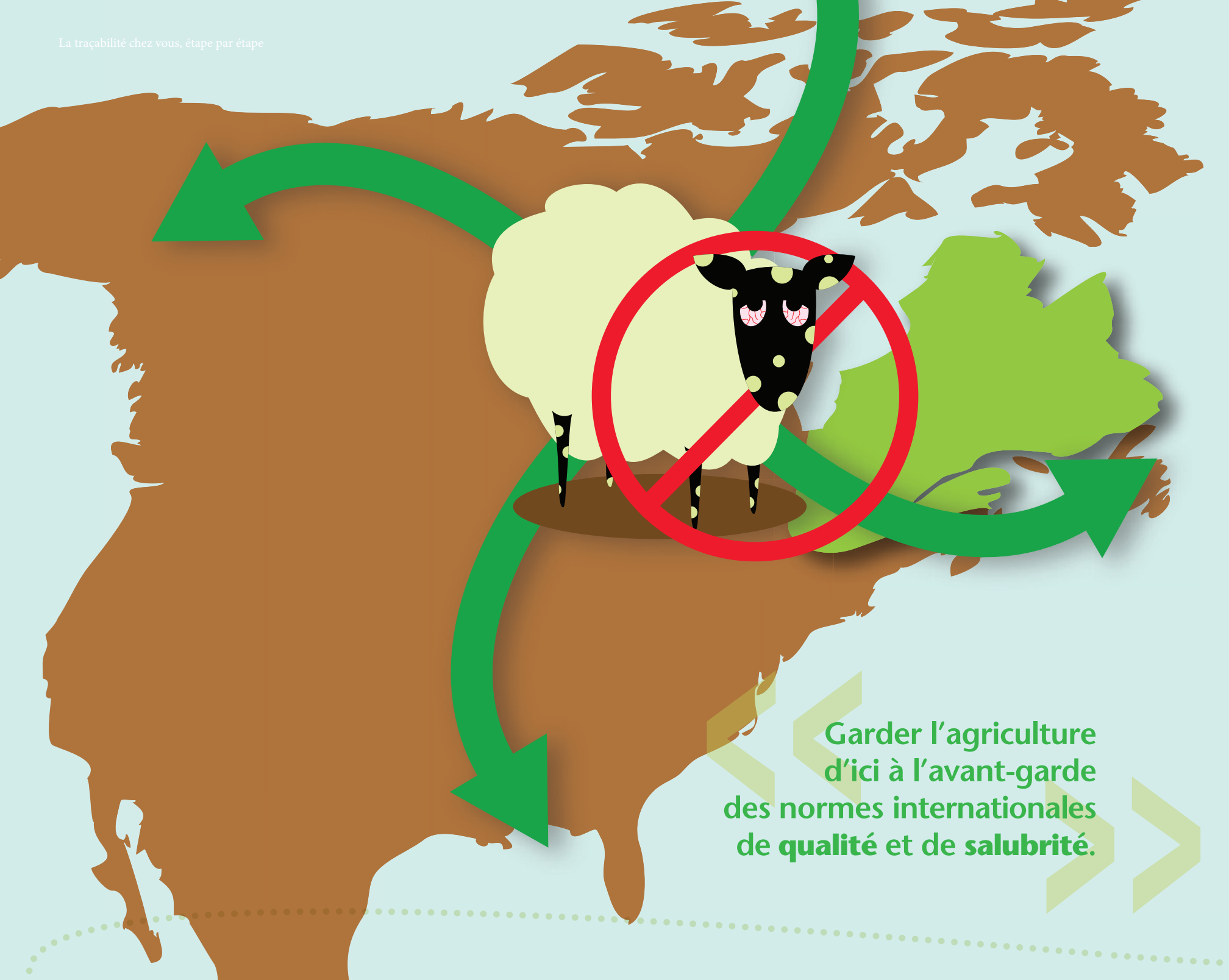
**Avantages :**

**Réduire les pertes**

**Réagir rapidement**

**Circonscrire  
les maladies**

X



Garder l'agriculture  
d'ici à l'avant-garde  
des normes internationales  
de **qualité** et de **salubrité**.

En adhérant au programme de traçabilité en place dans leur secteur de production, les agriculteurs du Québec donnent une valeur ajoutée à leurs produits et contribuent du même coup à **garder l'agriculture d'ici à l'avant-garde des normes internationales de qualité et de salubrité.**

Dans cette section de notre guide, vous verrez comment vous inscrire en tant que producteur, identifier vos sites de production et poser les identifiants. Nous vous précisons également toutes les étapes pour signaler les déplacements des animaux et pour enregistrer comme il se doit les animaux que vous recevez et ce, qu'ils proviennent d'une ferme voisine, d'une autre province ou d'un autre pays.

En suivant rigoureusement ces étapes, vous contribuerez à faire de la traçabilité un outil fiable et crédible pour tous, agriculteurs, intervenants ou consommateurs.

## Où trouver

### les formulaires ?

Tous les formulaires dont il est question dans cette section du guide sont offerts en format PDF dans le site d'Agri-Traçabilité Québec, au [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca)

ATQ vous offre aussi la possibilité d'effectuer toutes vos transactions de traçabilité par voie électronique :

- par *ATQ Direct* – le site Internet transactionnel d'ATQ – qui permet au producteur de **consulter son dossier** et de **procéder à ses déclarations en ligne**, avec un accès Internet et un code d'accès personnel;
- à l'aide du logiciel *FormClic* (formulaires en version électronique), que vous pouvez télécharger gratuitement dans le site d'ATQ et qui vous permet de préparer vos déclarations sur votre ordinateur et de les transmettre par Internet.



## S'INSCRIRE EN TANT QUE PRODUCTEUR, GARDIEN OU AUTRE INTERVENANT

Votre inscription vous permettra de recevoir un numéro de producteur, de gardien ou d'intervenant. Ce numéro de 7 chiffres, précédé en général des lettres PRO, est indispensable pour enregistrer vos sites, commander des identifiants pour vos animaux et effectuer toutes vos transactions avec ATQ. C'est le point de départ de votre participation à la traçabilité.

### Pourquoi est-il essentiel d'avoir un numéro de producteur ?

Votre numéro de producteur est en quelque sorte le « mot de passe » qui vous **donne accès à tous les services d'ATQ**. Vous devez l'inscrire sur tous les formulaires et dans toutes vos transactions avec ATQ.



### CE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAINS

- Vos coordonnées complètes (adresse de l'entreprise, code postal...)
- L'adresse de vos bâtiments
- Votre numéro d'entreprise
- Vos numéros d'enregistrement à la TPS et à la TVQ

### COMMENT FAIRE

Vous pouvez vous enregistrer de deux façons :

- En téléchargeant le formulaire d'inscription en PDF à partir du [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca) – C'est simple et rapide. Vous remplissez le formulaire, puis le retournez par télécopieur ou par la poste.
- En appelant ATQ directement au 1 866 270-4319.

## DÉCLARER VOS SITES

**L'enregistrement de vos sites se fait en même temps que votre inscription en tant que producteur.**

Cette étape du processus consiste à vous assurer que tous les endroits où vos animaux peuvent se trouver, et qui sont sous votre responsabilité (étable ou bergerie, pâturage exclusif ou communautaire...), puissent être inclus dans la base de données d'ATQ.

### Pourquoi enregistrer vos sites ?

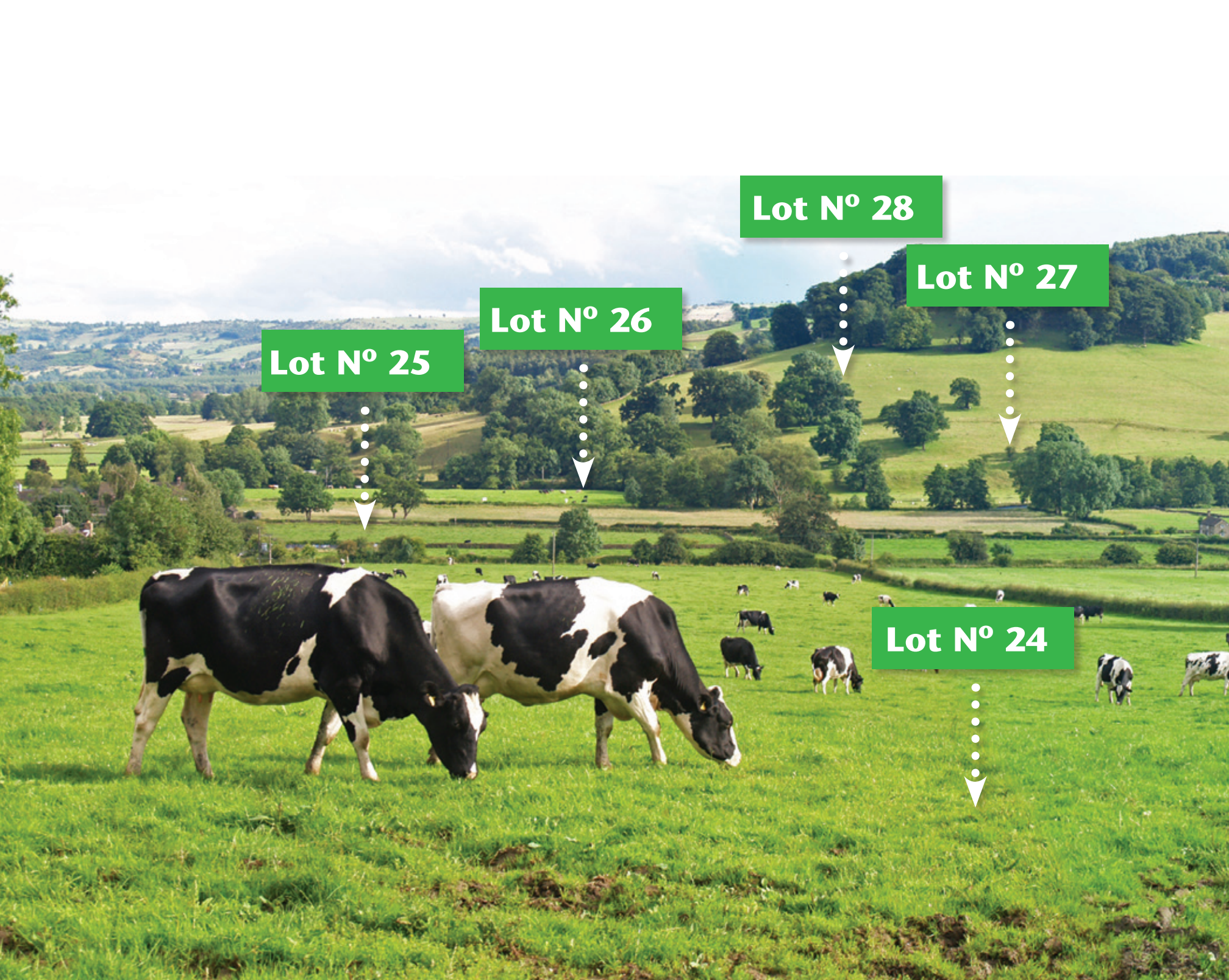
C'est essentiel pour pouvoir suivre vos animaux... à la trace ! Outre les éleveurs, les autres intervenants de la filière (responsables des encans, d'expositions agricoles et autres) sont tenus eux aussi d'enregistrer leur site et de détenir un numéro de site ATQ.



Pour chacun des sites que vous déclarerez, **vous recevrez une carte de site portant un code de 7 chiffres**. Vous devez placer cette carte bien en vue sur chaque site.

Par exemple, si le site est une étable, fixez la carte numérotée à l'endroit où vous passez pour y entrer. Le numéro du site sera ainsi plus facile à repérer, car vous devrez faire des déclarations lorsque vos animaux y feront leur entrée.

**SITE**  
**N° 1212121**



**Lot N° 25**

**Lot N° 26**

**Lot N° 28**

**Lot N° 27**

**Lot N° 24**

**Bâtiment secondaire:  
21 Rue du Pâturage,  
Fermeville (Qc)  
A2A 2A2**

## Déclarer vos sites

### CE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAINS



Les **adresses civiques** de tous vos sites de production où vos animaux sont susceptibles de séjourner ou d'être transportés, **tant ceux du bâtiment principal** d'élevage (étable, bergerie...) **que des bâtiments secondaires**. S'il n'y a pas d'adresse civique (dans le cas d'un pâturage, par exemple), **vous devez avoir le numéro de lot** du terrain concerné.

### COMMENT FAIRE

Vous pouvez déclarer vos sites de deux façons :

- en téléchargeant le formulaire d'inscription en PDF à partir du **www.agri-tracabilite.qc.ca** – C'est simple et rapide. Vous remplissez le formulaire, puis le retournez par télécopieur ou par la poste;
- en appelant ATQ directement au **1 866 270-4319**.

**Bâtiment principal:  
23 Rue du Pâturage,  
Fermeville (Qc)  
A2A 2A2**

## LES IDENTIFIANTS

Il s'agit des boucles que l'on pose aux oreilles des animaux pour les identifier, d'où leur nom.

Au Québec, deux identifiants (qu'on appelle communément tags) sont **obligatoires** pour les bovins, les ovins et les cervidés.

### La boucle électronique

Posée dans l'oreille droite de l'animal, elle peut être lue par un **lecteur de puces RFID**.



### La boucle visuelle

C'est le **panneau de plastique** portant le numéro de l'animal et, dans certains cas, le numéro de régie, bien visibles. On peut aussi écrire sur cet identifiant à l'aide d'un feutre indélébile, en certaines circonstances. Le panneau visuel se pose sur l'oreille gauche de l'animal.





Des tests rigoureux ont été réalisés sur le terrain, en collaboration avec les intervenants du secteur concerné, afin de choisir le type de boucles et les matériaux qui conviennent le mieux à l'identification des animaux d'élevage.

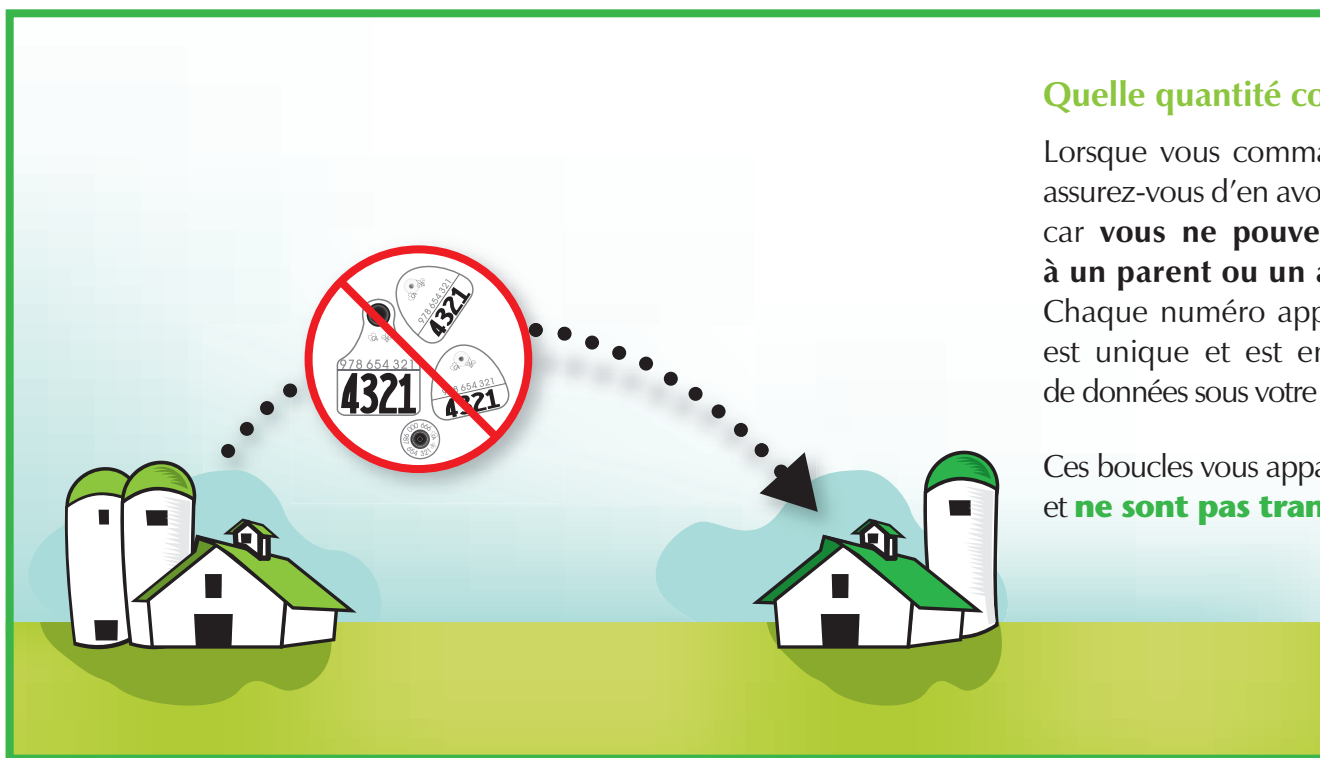
### **COMMANDER VOS IDENTIFIANTS**

Une fois que vous aurez en main votre numéro de producteur (PRO) de 7 chiffres et les numéros de vos sites, de 7 chiffres eux aussi, vous pouvez commander vos identifiants.

### **POURQUOI COMMANDER DES IDENTIFIANTS ?**

Ils doivent être posés sur les oreilles des bovins, des ovins et des cervidés. **La loi l'exige.**

## COMMANDER LES IDENTIFIANTS



### Quelle quantité commander ?

Lorsque vous commandez des identifiants, assurez-vous d'en avoir une bonne provision, car **vous ne pouvez pas en emprunter à un parent ou un ami, ni lui en prêter**. Chaque numéro apposé sur un identifiant est unique et est enregistré dans la base de données sous votre numéro de producteur.

Ces boucles vous appartiennent en exclusivité et **ne sont pas transférables!**

## Outils et accessoires

Vous devez aussi commander les outils nécessaires à la pose des identifiants, tels que des pinces à rétraction automatique, des pinces manuelles, des poinçons, etc.

ATQ vous propose des lecteurs de puce RFID (communément appelés bâtons de lecture) qui facilitent la gestion de votre dossier de traçabilité.

Voyez les détails dans notre site au [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca), ou sous l'onglet *Des outils technologiques à votre service* de ce guide.



### POUR COMMANDER

Il y a plusieurs façons de procéder.

- À partir de notre site web [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca), téléchargez le bon de commande qui vous concerne. Nous les avons classés par production. Imprimez le bon de commande, remplissez-le et faites-le nous parvenir par télécopieur ou par la poste.
- Appelez directement ATQ, au **1 866 270-4319**.

Vous recevrez votre commande dans les 10 jours, par la poste.

## POSER LES IDENTIFIANTS

Les matériaux, la forme et le type d'identifiants choisis par un secteur de production pour l'identification des animaux d'élevage ont fait l'objet de tests rigoureux sur le terrain.

En collaboration avec des producteurs, nous avons aussi fait des tests afin de voir de quelle façon il convient le mieux de les poser afin de favoriser une bonne rétention. Une méthode de pose bien précise a été établie et il est important de la respecter. Autrement, les boucles pourraient se détacher ; votre animal court aussi le risque de ressentir de l'inconfort ou de la douleur si les boucles sont installées de façon inadéquate.



### Quand poser les boucles ?

#### Sur les ovins

La loi exige que les boucles soient posées sur l'agneau dans les 30 jours suivant sa naissance ou avant sa sortie de l'exploitation, selon la première éventualité.

#### Sur les bovins

La loi exige que les boucles soient posées sur le veau dans les 7 jours suivant sa naissance ou avant sa sortie de l'exploitation, selon la première éventualité.

#### Sur les cervidés

La loi exige que les boucles soient posées sur le faon au plus tard le 31 décembre de son année de naissance ou avant sa sortie de l'exploitation, selon la première éventualité.

**Dans tous les cas, s'il s'agit d'un animal en provenance de l'extérieur du Québec, son identification doit être complétée dès son arrivée.**

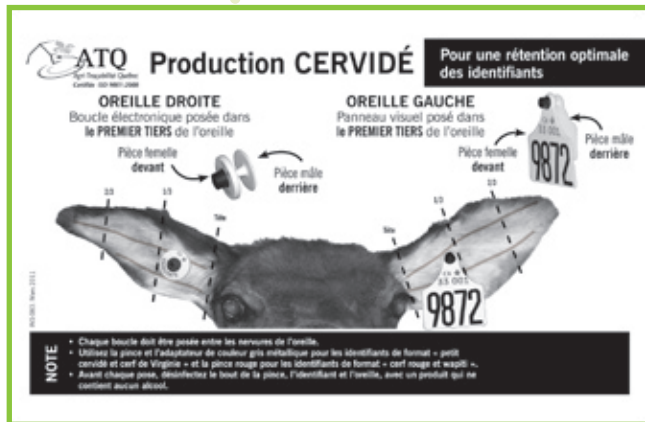
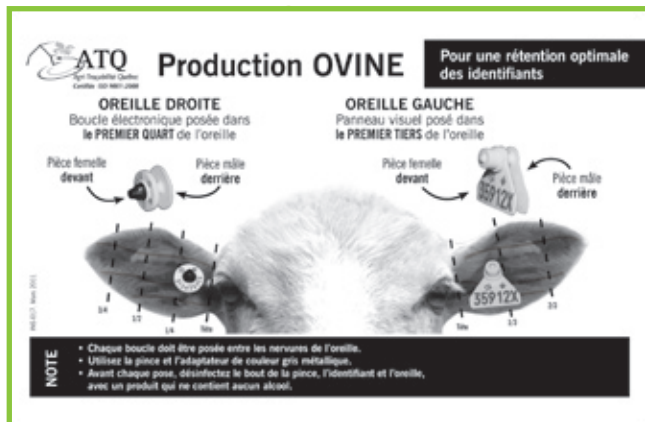
## Préparation

Placez les boucles en ordre séquentiel sur une table, par paire portant le même numéro. Vérifiez le bon fonctionnement de la pince qui sert à installer les boucles. Entre chaque nouvelle pose, désinfectez votre pince en la trempant dans une solution antiseptique. Assurez-vous d'avoir en mains le formulaire de déclaration de pose sur lequel vous inscrirez le sexe de l'animal, sa date de naissance et le numéro du site où il se trouve.



## Quoi faire

Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez d'abord sur le formulaire le numéro complet de la boucle que vous vous apprêtez à installer et les données sur l'animal (sa date de naissance, son sexe et le numéro du site où il se trouve).



## POUR UNE RÉTENTION OPTIMALE DES IDENTIFIANTS

### Identifiant électronique — oreille droite

Afin de favoriser une bonne rétention, la boucle doit être posée dans le premier quart (1/4) de l'oreille (près de la tête) pour les ovins et dans le premier tiers (1/3) de l'oreille pour les bovins et les cervidés.

### Identifiant visuel — oreille gauche

Afin de favoriser une bonne rétention, le panneau visuel doit être posé dans le premier tiers (1/3) de l'oreille (près de la tête), que ce soit pour les ovins, les bovins ou les cervidés.

Tous les identifiants doivent être posés entre les nervures de l'oreille. Assurez-vous que la pièce femelle est à l'avant et que la pièce mâle est à l'arrière.

**NOTE** : Une consigne de pose est insérée dans chaque boîte d'identifiants.

### ATTENTION !

- Fixez les deux pièces à l'aide de la pince, vérifiez la solidité, et le tour est joué !
- Évitez les « pièges à boucles » : les cordes à balle de foin, les tuyaux coupants ou non bouchés (ajouter un embout de caoutchouc ou de métal avec coins arrondis).

## UN IDENTIFIANT SE BRISE, SE CASSE OU TOMBE; QUOI FAIRE?

### La boucle n'était pas encore activée

**Mettez-la de côté et fixez-en une nouvelle à l'oreille de l'animal.** Avisez ensuite ATQ de l'incident, en donnant le numéro de la ou des boucles endommagées, votre numéro d'intervenant et le numéro du site où se trouvait l'animal au moment de l'incident.

### La boucle était activée

Plusieurs choix s'offrent à vous.

**1** **Posez-en une nouvelle** sans attendre et signalez le tout à ATQ en donnant votre numéro d'intervenant et le numéro de la nouvelle boucle.


**2** **Commandez** immédiatement **la boucle manquante** qui portera le même numéro.

**3** S'il s'agissait d'un panneau visuel, **écrivez le numéro au feutre indélébile sur une boucle vierge** ATQ et posez-la sur l'oreille de l'animal.

**Dans tous les cas, signalez l'incident à ATQ sans tarder en composant le 1 866 270-4319.**

**NOTE :** Des exceptions s'appliquent aux cervidés. Référez-vous au Tableau des obligations situé dans la section **Documents et formulaires**.



A decorative graphic at the top of the slide. On the left, there are two large, light green chevron arrows pointing left. In the center, the text 'Activer les boucles, afin que la chaîne de la traçabilité se mette en marche.' is displayed in a bold, dark green font. To the right of the text are two large, light green chevron arrows pointing right. Further to the right, there are three horizontal bars of varying lengths and shades of green, stacked vertically.

**Activer les boucles, afin que  
la chaîne de la traçabilité  
se mette en marche.**

## ACTIVER LES IDENTIFIANTS

Tous vos animaux ont maintenant leurs boucles, qui ont été installées comme il se doit. C'est le moment d'activer les boucles, afin que la chaîne de la traçabilité se mette en marche.

### Quand activer les boucles ?

ATQ vous recommande de le faire **la journée même de la pose**.

Si c'est impossible, vous devez tout de même activer les boucles dans les 7 jours suivant l'identification de l'animal. Notez que les boucles posées ne sont d'aucune utilité tant et aussi longtemps qu'elles ne sont pas activées.

### CE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAINS



Lorsque vous faites une déclaration, vous devez avoir le formulaire (disponible sous l'onglet **Documents et formulaires**) comportant la liste des numéros de chaque boucle posée et à quel animal chaque numéro correspond. Par exemple, vous avez installé la boucle 124000876543210 à un veau. Sur votre formulaire, à la même ligne où apparaît ce numéro, dans les colonnes suivantes, vous avez noté le numéro de votre site d'exploitation, la date de naissance réelle, la catégorie (boucherie/laitier) et le sexe de l'animal. Ce sont ces données dont vous aurez besoin.

### COMMENT FAIRE

Il y a trois façons de procéder.

- Par voie électronique uniquement, avec **ATQ Direct** ou encore, à l'aide du logiciel **FormCLIC** à télécharger dans le site d'ATQ.
- En appelant directement ATQ, au **1 866 270-4319**.
- En envoyant à ATQ par télécopieur ou par la poste votre formulaire «pose d'identifiants» dûment rempli.

Les délais d'activation varient en fonction des filières. Consultez les obligations de la filière concernée pour en savoir plus.

## SIGNALER LES DÉPLACEMENTS

C'est l'une des principales utilités de la traçabilité telle qu'elle est implantée présentement. Elle permet à ATQ de garder la trace, dans la base de données multispèces, de tous les déplacements des animaux d'élevage.

### Qu'entend-on par déplacement ?

Il s'agit de toute activité pour laquelle l'animal a été déplacé hors du lieu où il se trouve – le bâtiment principal d'élevage, par exemple – vers un autre lieu – pâturage communautaire, encan, exposition agricole, hôpital vétérinaire ou même dans un autre pays.

Un animal quitte votre ferme, un autre arrive chez vous ? Vous devez absolument les déclarer !

### Pourquoi signaler les déplacements ?

La traçabilité entre deux sites est tout aussi importante, car un animal pourrait attraper la maladie d'un autre animal, même lors d'un court trajet.

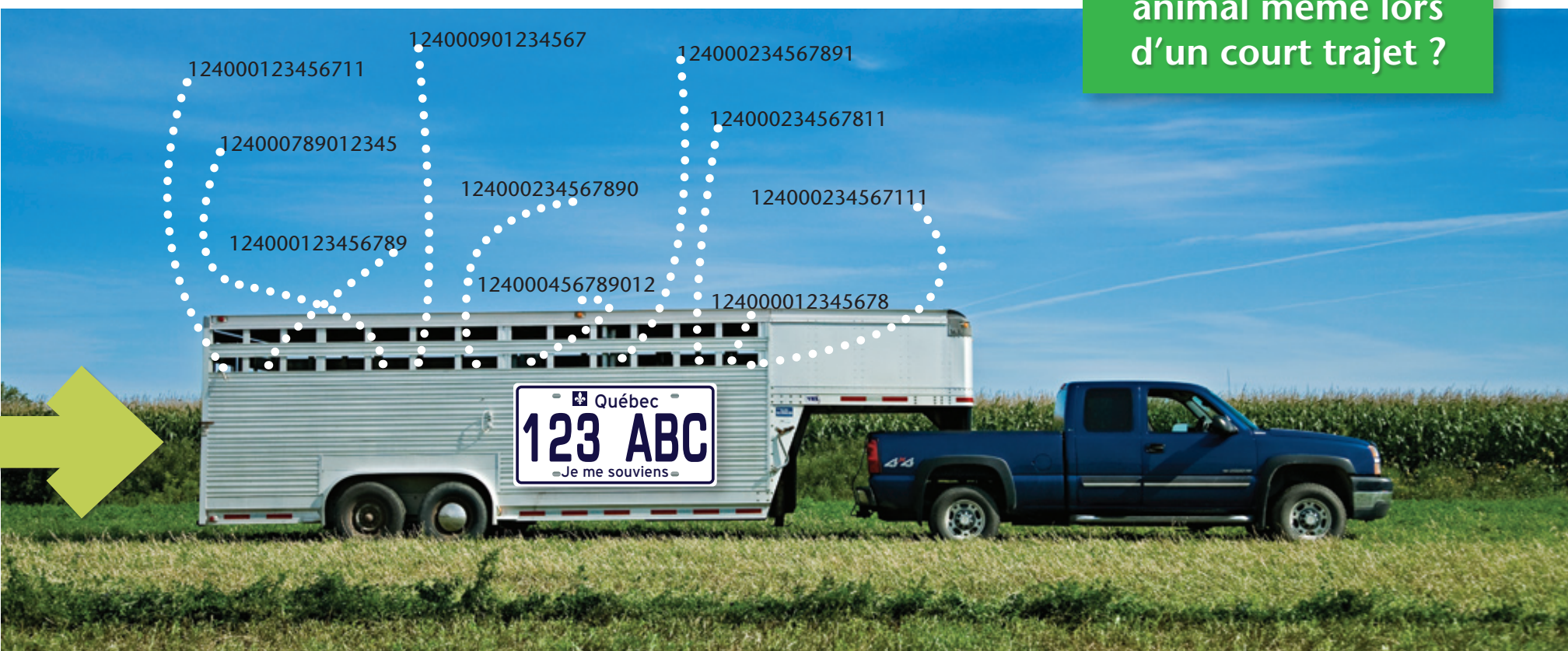
Rappelons que les camions servant au transport sont eux aussi considérés comme un site et portent un numéro au même titre que le pâturage, les bâtiments ou le site d'un encan.



### Quels sont les délais pour le faire ?

Selon la production, ces délais peuvent varier. Vous trouverez ces délais dans le tableau-résumé des obligations du secteur qui vous concerne.

**Saviez-vous qu'un animal peut attraper la maladie d'un autre animal même lors d'un court trajet ?**



124000123456711

124000901234567

124000234567891

124000789012345

124000234567811

124000234567890

124000234567111

124000123456789

124000456789012

124000012345678

# Signaler les déplacements

## CE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAIN



- Le formulaire (disponible sous l'onglet **Documents et formulaires** ou disponible en version PDF sur le site web d'ATQ)
- Le numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur
- Le numéro de site où est reçu l'animal
- La date de réception
- Le numéro d'identifiant
- Le nom du propriétaire ou du gardien précédent
- Le numéro de site de provenance ou l'adresse
- La date de sortie (cervidés)
- Le numéro de permis de déplacement (délivré par l'ACIA [cervidés])

Sous l'onglet **Documents et formulaires**, vous trouverez des exemples de ce formulaire et un tableau qui précise les sections à remplir en fonction de votre production et du type de déplacement et d'animal.

## COMMENT FAIRE

Il y a trois façons de procéder.

- En utilisant ATQ Direct ou le logiciel **FormCLIC** (à télécharger sur le site d'ATQ).
- En appelant ATQ au **1 866 270-4319**.
- En envoyant à ATQ votre formulaire dûment rempli par télécopieur ou par la poste.

## LES ANIMAUX PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Dans la très grande majorité des cas, **l'animal portera un seul identifiant.**  
Pour l'identifier correctement, vous avez donc trois choix :

Il est important de ne pas interrompre la chaîne de traçabilité et de vous assurer que **chaque animal que vous recevez soit inclus à la base de données ATQ.** Pour les animaux en provenance de l'extérieur du Québec, il faut d'abord vérifier comment ils sont identifiés.

**1** Si l'animal porte une boucle électronique reconnue officiellement (no ISO de 15 chiffres), vous commandez un panneau visuel chez ATQ portant le même numéro.



**2** Si l'animal porte une boucle électronique reconnue officiellement (no ISO de 15 chiffres), vous lui posez un panneau visuel vierge ATQ sur lequel vous inscrivez à la main le numéro de la boucle électronique au complet, avec un feutre indélébile.

**3** Si l'animal porte un panneau visuel reconnu (no ISO de 15 chiffres), vous pouvez conserver le même numéro et commander une boucle électronique ATQ avec ce même numéro.

**NOTE :** Des exceptions s'appliquent aux cervidés. Référez-vous au Tableau des obligations situé dans la section **Documents et formulaires.**

## QUELS SONT LES DÉLAIS POUR DÉCLARER LA RÉCEPTION D'UN ANIMAL ?

Que ce soit pour un bovin, un ovin ou un cervidé en **provenance du Québec**, vous devez signaler à ATQ l'entrée de l'animal 7 jours après sa réception ou avant sa sortie de la ferme, selon la première éventualité.

Si l'animal provient de l'**extérieur du Québec**, vous devez procéder à l'identification de l'animal dès réception et le communiquer à ATQ dans les 7 jours suivants.

Veillez communiquer les informations suivantes à ATQ :

	Bovin	Ovin	Cervidé
<b>EN PROVENANCE DU QUÉBEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur</li> <li>● Numéro de site où est reçu l'animal</li> <li>● Date de réception</li> <li>● Numéro des identifiants</li> <li>● Nom du propriétaire ou du gardien précédent</li> <li>● Numéro de site de provenance ou l'adresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur</li> <li>● Numéro de site où est reçu l'animal</li> <li>● Date de réception</li> <li>● Numéro des identifiants</li> <li>● Nom du propriétaire ou du gardien précédent</li> <li>● Numéro de site de provenance ou l'adresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur</li> <li>● Numéro de site où est reçu l'animal</li> <li>● Date de réception (ou de sortie)</li> <li>● Numéro des identifiants</li> <li>● L'espèce du cervidé</li> <li>● Nom du propriétaire ou du gardien précédent</li> <li>● Numéro de site de provenance ou l'adresse</li> <li>● Numéro du permis de déplacement (délivré par l'ACIA)</li> </ul> <p><b>NOTE</b> : Vous devez déclarer l'entrée et la sortie de l'animal.</p>

	<b>Bovin</b>	<b>Ovin</b>	<b>Cervidé</b>
<b>EN PROVENANCE DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur</li> <li>● Numéro de site où est reçu l'animal</li> <li>● Date de réception</li> <li>● Date de l'identification de l'animal</li> <li>● Numéro des identifiants posés</li> <li>● Type d'animal et sa catégorie</li> <li>● Date de naissance ou poids de l'animal</li> <li>● Sexe de l'animal</li> <li>● Nom du propriétaire ou du gardien précédent</li> <li>● Numéro de site de provenance ou l'adresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur</li> <li>● Numéro de site où est reçu l'animal</li> <li>● Date de réception</li> <li>● Date de l'identification de l'animal</li> <li>● Numéro des identifiants posés</li> <li>● Type d'animal et sa catégorie</li> <li>● Date de naissance ou poids de l'animal</li> <li>● Sexe de l'animal</li> <li>● Nom du propriétaire ou du gardien précédent</li> <li>● Numéro de site de provenance ou l'adresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'intervenant ou nom et adresse de l'acquéreur</li> <li>● Numéro de site où est reçu l'animal</li> <li>● Date de réception</li> <li>● Date de l'identification de l'animal</li> <li>● Numéro des identifiants posés</li> <li>● Espèce du cervidé</li> <li>● Date de naissance</li> <li>● Sexe de l'animal</li> <li>● Numéro de tatouage du cerf de Virginie (permis d'élevage et de ferme cynégétique)</li> <li>● Nom du propriétaire ou du gardien précédent</li> <li>● Numéro de site de provenance ou l'adresse</li> <li>● Numéro du permis de déplacement (délivré par l'ACIA)</li> </ul>

## Identification obligatoire!

Vous êtes responsable de vous assurer que les animaux présents sur vos sites sont identifiés correctement en tout temps. Si ce n'est pas le cas, il est important d'y voir !



Des outils technologiques

# À VOTRE SERVICE

Des appareils aux logiciels, ATQ a prévu tout un éventail d'outils pour vous faciliter la tâche.

**La traçabilité est une chaîne dont tous les maillons ont leur importance.**

Les outils technologiques mis à votre disposition sont en quelque sorte le carburant qui fait que cette chaîne peut se mettre en marche efficacement.

On retrouve des appareils de suivi tels que des lecteurs de puces RFID. Après avoir été testés sur le terrain, ces outils à la fine pointe de la technologie ont été retenus.

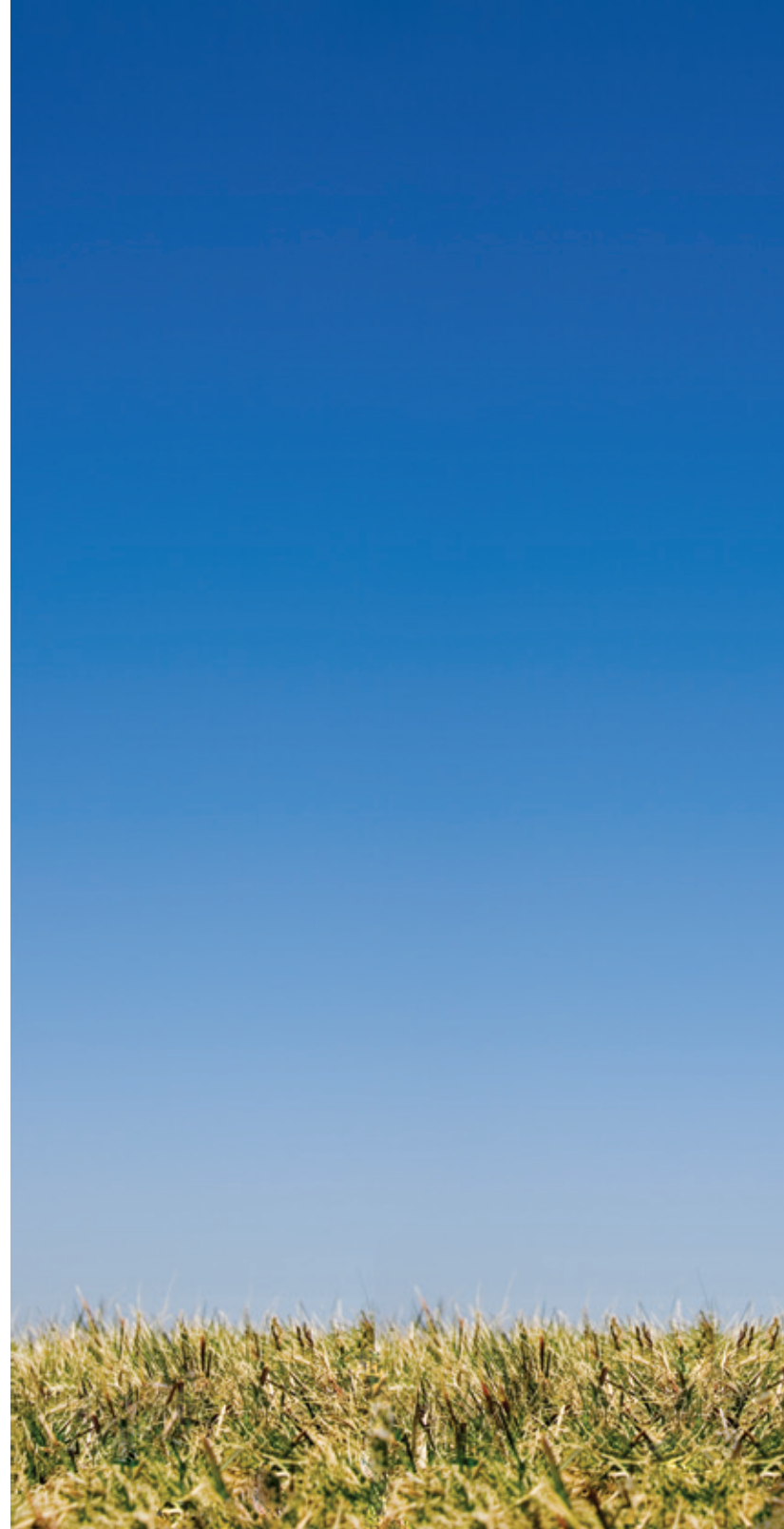
Les intervenants de la chaîne de traçabilité les ont appréciés parce qu'ils étaient faciles à utiliser et fiables.

**ATQ  
VOUS FACILITE  
LA TÂCHE.**

Parmi les outils technologiques, on trouve aussi les **outils informatiques** : logiciels, site Internet transactionnel (ATQ Direct) et formulaires électroniques.

Les outils informatiques ont été conçus dans un seul but : vous faciliter la vie et limiter la paperasse au minimum, tout en réduisant les coûts et les risques d'erreurs.

Pour terminer, nous retrouvons les identifiants (panneaux visuels et identifiants électroniques) et le matériel requis pour leur installation.



Vous faciliter la vie et limiter  
la paperasse au minimum,  
tout en **RÉDUISANT LES COÛTS**  
et les risques d'erreurs.



## LES APPAREILS DE SUIVI

Ce sont les outils dont vous aurez besoin pour enregistrer les données pour fin de transmission à ATQ. Ils peuvent aussi vous aider pour la régie de votre troupeau. Les appareils les plus récents sont présentés en détails dans le site web d'ATQ, au [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca).

### Les lecteurs de puces RFID

RFID est un acronyme de l'expression anglaise *Radio Frequency Identification*, que l'on pourrait traduire par radio-identification. La radio-identification — ou identification à fréquences radio — permet d'emmagasiner et de récupérer des données dans un tout petit espace : une «radio-étiquette», comprenant une antenne et une puce électronique. Facilement miniaturisable, cette «radio-étiquette» peut être intégrée dans d'autres objets : dans une étiquette autoadhésive, un bouton, une carte plastifiée (ex. : carte de crédit), un passeport, un cylindre de céramique, etc. Certaines puces peuvent contenir une seule catégorie d'information, sans aucune possibilité de modification ; d'autres catégories de puces peuvent être modifiables (retrait ou ajout d'information).

Le lecteur RFID vous permet donc de « lire » en un clin d'œil toutes les données qui se trouvent dans une «radio-étiquette». Au Québec, l'information qui est lue dans les boucles électroniques portées par les bovins, les ovins et les cervidés, est le numéro d'identification de 15 chiffres de l'animal.

### Programme d'aide financière à l'automatisation.

Pour aider les producteurs et les autres intervenants à se procurer du matériel de traçabilité à la fine pointe de la technologie ou pour assurer la formation sur l'utilisation de ce matériel, Agri-Traçabilité Québec facilite l'accès aux différents programmes d'aide financière disponibles pour les producteurs. Selon le type de matériel de traçabilité et le nombre d'animaux dans votre troupeau, vous êtes peut-être admissible à une subvention ! Renseignez-vous au **1 866 270-4319**.

### ATQ vous propose trois modèles de lecteurs de puces RFID

Ils fonctionnent tous les trois de la même façon : ils emmagasinent les données lues, ce qui vous permet ensuite de les transférer dans votre ordinateur. Ils sont compatibles avec plusieurs logiciels et avec la technologie Bluetooth (sans fil). Vous pouvez les louer au mois ou les acheter.

Les lecteurs de puces permettent de réduire le temps que vous consacrez à préparer vos déclarations de traçabilité. Simples à utiliser, tous les lecteurs ont été mis à l'essai par des producteurs québécois, sur des fermes québécoises. Ils sont donc robustes et bien adaptés au travail sur la ferme,

dans des environnements et des températures parfois difficiles. Agri-Traçabilité Québec vous propose les trois modèles ci-contre. Vous pouvez obtenir plus d'information en téléphonant au **1 866 270-4319** ou en consultant la section **Lecteurs RFID** de notre site web, [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca).



**Lecteur  
Allflex**



**Lecteur  
Syscan**



**Lecteur  
Gallagher**

## LES OUTILS INFORMATIQUES

De bons appareils, c'est bien. Et si on leur ajoute des logiciels et des outils efficaces, c'est encore mieux. ATQ vous propose un logiciel facile à utiliser avec lequel la traçabilité pourra être intégrée à vos activités, en quelques clics de souris.

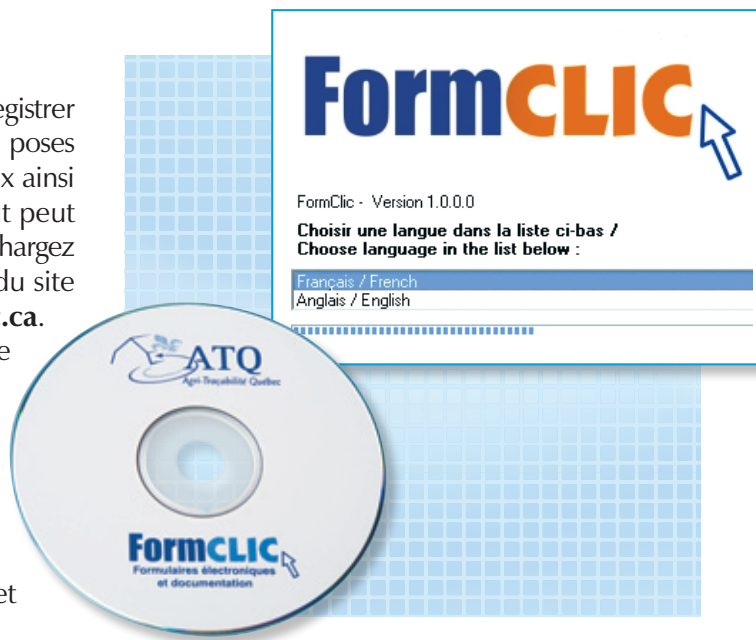
### Le logiciel **FormCLIC**

C'est avec ce logiciel que vous pouvez enregistrer les naissances et les décès d'animaux, les poses de boucles, l'arrivée et le départ d'animaux ainsi que le remplacement de boucles. Le tout peut ensuite être envoyé par Internet. Vous téléchargez le logiciel dans votre ordinateur à partir du site web d'ATQ au **www.agri-tracabilite.qc.ca**. Un cédérom est également disponible gratuitement.

Avant de l'utiliser, vous vous inscrivez en entrant toutes les coordonnées de votre entreprise. Le site web d'ATQ comporte aussi une rubrique d'aide qui explique clairement toutes les étapes et les fonctions offertes dans **FormCLIC**.

Vous aurez besoin d'environ une heure pour maîtriser l'utilisation de **FormCLIC**. En cas de difficulté, ATQ offre de la formation gratuite.

Appelez-nous au **1 866 270-4319** ou écrivez-nous au **sac@agri-tracabilite.qc.ca**.





Votre dossier en ligne ! Disponible au **www.agri-tracabilite.qc.ca**, ATQ Direct est un site transactionnel accessible partout au Québec, que votre ordinateur soit muni d'un accès basse vitesse ou haute vitesse.

Parmi plusieurs fonctionnalités intéressantes, ATQ Direct vous permet, entre autres, de :

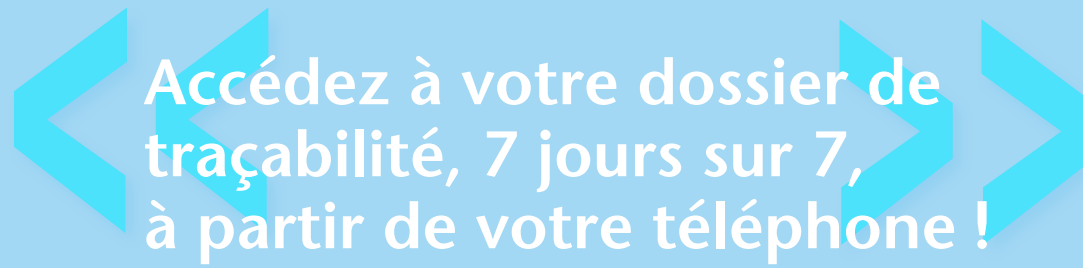
- Mettre à jour rapidement votre inventaire par une classification par espèce, par sexe et par groupe d'âge.
- Signaler des entrées ou des sorties d'animaux.
- Signaler des poses d'identifiants.
- Obtenir, en temps réel, le contenu exact et complet de votre dossier auprès d'ATQ.
- Épargner du temps et réduire les risques d'erreur en personnalisant les sites fréquemment utilisés.

Pour accéder à ATQ Direct, vous devez appeler le service à la clientèle au **1 866 270-4319** pour obtenir les codes d'accès de votre dossier.

### Le logiciel TransTraäq

Ce logiciel créé spécialement pour les **transporteurs** d'animaux vivants est installé dans des ordinateurs de poche. Très facile à utiliser, il permet d'enregistrer et de consigner tous les déplacements des animaux. Il fait encore l'objet de tests auprès des transporteurs (dans le cadre de plusieurs projets pilotes) et est constamment amélioré pour répondre à leurs besoins.





Accédez à votre dossier de  
traçabilité, 7 jours sur 7,  
à partir de votre téléphone !

## INVENTAIRE TÉLÉPHONIQUE

Vous désirez vérifier votre dossier de traçabilité, mais n'avez pas accès à un ordinateur ? Utilisez le nouveau service d'inventaire par téléphone.

Les producteurs peuvent maintenant accéder à leur dossier de traçabilité — 7 jours sur 7, entre 5 heures et 23 heures — à partir de leur téléphone, et ce, sans avoir recours à l'assistance d'un préposé du service à la clientèle.

Très simple d'utilisation, ce système permet d'obtenir le **sommaire de votre inventaire** par espèce, classé par catégories selon votre type de production et selon le site de votre choix. Vous pouvez recevoir les résultats par mode vocal, par télécopie ou par courriel. De plus, l'**inventaire complet de votre production** et des **listes indiquant les entrées et les sorties de vos animaux** pour un ou plusieurs sites, peut être commandé au système. Les résultats seront expédiés par télécopie ou par courriel.

Vous pouvez aussi vous abonner gratuitement aux différents services offerts, et ce, sur une base mensuelle. Cette option vous permettra de recevoir automatiquement (par télécopie ou par courriel) les différents rapports auxquels vous vous êtes abonné.



1 866 270-4319

## LES IDENTIFIANTS



Identifiants ovins



Identifiants bovins



Identifiants pour les cervidés

**Les puces RFID et les panneaux visuels** sont les identifiants retenus par les représentants des filières d'ovins, de bovins et de cervidés au Québec pour l'identification des animaux.

Ce choix a été fait à la suite de projets pilotes et de nombreux essais sur le terrain. Ces identifiants ont été retenus, car ils répondaient à plusieurs exigences, que ce soit par leur processus de fabrication (matériaux, charge de rupture, inviolabilité, etc.), ou parce qu'ils sont adaptés aux besoins des différents intervenants du secteur.

### Les autres identifiants à connaître

D'autres identifiants (bolus, puces sous-cutanées, tatouage à encre RFID) ne sont pas utilisés chez nous pour le moment, mais au fur et à mesure que la traçabilité s'étendra aux autres espèces et aux autres produits agricoles, ils pourraient être testés dans le cadre de projets-pilotes.

## LES OUTILS DE POSE

ATQ offre deux types de pinces : les pinces manuelles et les pinces à retrait automatique. Pour les commander, remplissez le formulaire en format PDF que vous trouverez sur notre site web ou appelez-nous au **1 866 270-4319**.

### Les pinces manuelles

Elles ressemblent à un poinçon.



### Les pinces à retrait automatique

Elles sont dotées d'un mécanisme qui fait en sorte qu'elles se retirent de l'oreille avant que l'animal ait eu le temps de réagir.





Faire ses déclarations,

# C'EST SIMPLE ET RAPIDE

**ATQ a mis en place toutes les infrastructures nécessaires pour vous faciliter la tâche.**

Dès que vous êtes inscrit à ATQ en tant que producteur, **vous êtes tenu de déclarer l'arrivée de nouveaux animaux chez vous, les départs, les naissances et les décès.**

Si vous êtes un transporteur, vos déclarations concerneront les déplacements des animaux d'un site vers un autre. Vous devez également procéder à vos déclarations de traçabilité si vous êtes un autre intervenant de la filière : encan, transformateur, équarrisseur, ainsi de suite.

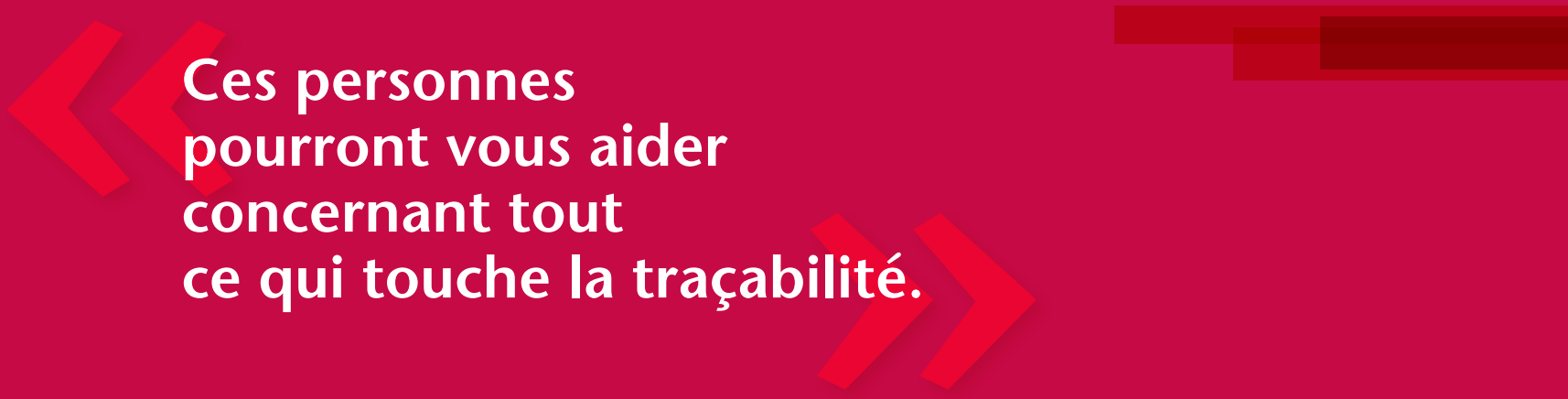
Dans tous les cas et **pour toutes les situations, ATQ a mis en place des outils simples, rapides et efficaces** qui vous demanderont peu de temps et permettront de suivre les animaux à la trace.

**Ces outils sont les suivants :**

- **Notre service à la clientèle**
- **Le logiciel FormCLIC**
- **ATQ Direct**
- **Les partenariats d'échange d'information**

Ils s'ajoutent aux outils informatiques décrits à l'onglet ***Des outils technologiques à votre service.***

Nous vous les présentons dans les pages qui suivent.

A decorative graphic at the top of the slide. On the left, two large red arrows point left. In the center, the text is displayed. On the right, two large red arrows point right. Above the right side of the text, there is a horizontal bar composed of several overlapping rectangular segments in shades of blue and teal.

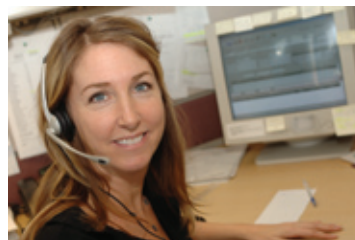
**Ces personnes  
pourront vous aider  
concernant tout  
ce qui touche la traçabilité.**

## LE SERVICE À LA CLIENTÈLE D'ATQ

ATQ s'est doté d'une solide équipe de **personnes formées pour vous aider** dans vos déclarations, qu'elles soient électroniques ou papier, aussi bien que dans l'utilisation des logiciels de déclaration.

**Vous pouvez les joindre  
à notre centre d'appels,  
sans frais, du lundi  
au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30.**

Ces personnes pourront prendre vos commandes d'identifiants, vérifier avec vous la conformité de vos formulaires de déclaration, vous guider dans l'utilisation de nos logiciels, bref, vous **aider concernant tout ce qui touche la traçabilité.**



## Pour nous joindre

**Agri-Traçabilité Québec**

Maison de l'UPA

555, boul. Roland-Therrien, bureau 050  
Longueuil (Québec) J4H 4E8

Téléphone : **450 677-1757**

Sans frais : **1 866 270-4319**

Télécopieur : **450 679-0329**

Télécopieur (sans frais) : **1 866 473-4033**

Site Internet : **[www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca)**

## LE LOGICIEL FormCLIC

Vous le trouverez **sur le site Internet d'ATQ**. Pour l'utiliser, vous devez être inscrit et détenir un numéro d'intervenant et des numéros de site ATQ. Vous devez aussi avoir votre numéro de client de la Financière agricole, si vous êtes parmi ses clients.

Avec ces numéros en main, téléchargez le logiciel dans votre ordinateur, en suivant les instructions qui apparaissent à l'écran. Vous vous enregistrerez ensuite dans le logiciel et aurez automatiquement accès à tous les formulaires qui vous permettront d'effectuer vos déclarations sans avoir à sortir crayons et papiers.

Utilisez le logiciel **FormCLIC** pour :

- **enregistrer vos animaux** après la pose des boucles ;
- **signaler les naissances et les décès** ;
- **déclarer les déplacements**.

Dans tous les cas, des directives très claires sont détaillées dans le logiciel et sur notre site Internet.

Vous entrez les renseignements demandés, vous les sauvegardez, puis vous cliquez sur le bouton «envoyer». Vos renseignements sont automatiquement acheminés à ATQ, n'importe quel jour de l'année, quelle que soit l'heure. Ils sont aussi automatiquement mis en mémoire dans votre ordinateur. Fini la paperasse !



**FormCLIC est gratuit.**  
**TÉLÉCHARGEZ-LE DÈS AUJOURD'HUI**  
**et simplifiez-vous la vie!**

## ATQ DIRECT

ATQ Direct vous permet de consulter et de mettre à jour votre dossier de traçabilité, et ce, en temps réel.

Dès votre inscription et une fois que vous aurez obtenu votre numéro d'intervenant, **communiquez avec le service à la clientèle afin d'obtenir un mot de passe** et y avoir accès.

Vous aurez alors tout en main pour accéder directement à votre dossier, quand bon vous semble et **aussi souvent que nécessaire**.

En plus de pouvoir y chercher les numéros de sites nécessaires pour signaler les déplacements, vous pourrez **consulter** la liste de vos identifiants activés et non activés, **mettre à jour** toutes vos données, **procéder à vos activations** et **déclarer** les déplacements, achats, transferts de sites, déclarations de décès, ainsi de suite.

**Pour obtenir un mot de passe,  
communiquez avec le  
service à la clientèle**

**au 1 866 270-4319.**

**vous pourrez alors consulter  
et mettre à jour votre dossier  
de même que procéder  
à vos déclarations.**

## DES PARTENARIATS EFFICACES

La traçabilité n'est pas uniquement l'affaire d'un organisme et d'une poignée d'individus. Pour qu'elle donne les résultats escomptés, il est **indispensable que les grands porte-parole de l'industrie y soient associés.**

À une échelle plus large, nous pouvons compter sur le **MAPAQ**, la **FADQ** et l'**UPA**.

Sur le plan de l'application pratique de la traçabilité, nous avons conclu des partenariats d'échange d'information avec diverses organisations, dont Valacta, la Financière agricole du Québec (FADQ) et Holstein Canada.

Grâce à ces partenariats, ces associations et organismes peuvent nous **transférer de l'information** portant sur la traçabilité des animaux. Ainsi, les **producteurs n'ont qu'une seule déclaration à faire** et tous les renseignements transmis peuvent être partagés par l'ensemble des partenaires. Ces associations et organismes utilisent donc elles aussi les numéros d'identification ATQ dans leurs activités courantes et dans les échanges avec leurs membres.



## Ensemble, pour réussir la mise en œuvre **DE LA TRAÇABILITÉ**

**Organismes nationaux et producteurs :  
tous travaillent de concert pour suivre  
les produits agricoles à la trace.**

Dès 2001, aux premières heures du concept de la traçabilité au Québec, **plusieurs organismes et experts ont répondu à l'appel** du gouvernement et de l'industrie pour travailler ensemble à implanter cette pratique chez nous.

Dès lors, tout un réseau d'intervenants a été mis à contribution pour faciliter la mise en place de cette pratique. Pour la réalisation de projets sur le terrain, pour les évaluations et pour la recherche de solutions optimales convenant à tous les maillons de la chaîne, des efforts considérables ont été déployés.

Dans cette section, nous vous présentons les organismes et les groupes de professionnels qui ont travaillé et continuent d'œuvrer

à faire en sorte que la traçabilité soit solidement implantée dans les pratiques agricoles au Québec.

Nous en profitons pour les remercier chaleureusement. Sans leurs efforts soutenus, ATQ n'aurait pas été en mesure d'implanter la traçabilité dans les filières où elle est désormais présente.

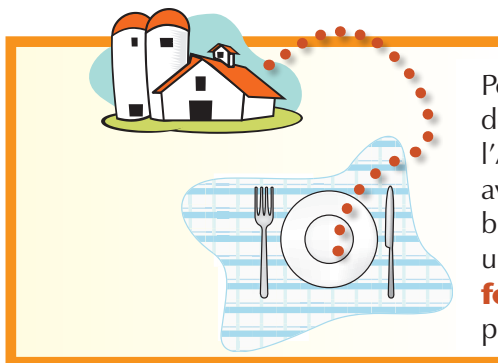
**Plusieurs organismes et  
experts ont répondu à  
l'appel pour implanter  
cette pratique...**



## LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

La traçabilité : un outil de gestion de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments.

Le monde évolue, les gens voyagent davantage, les denrées alimentaires aussi. Par conséquent, s'accroît le risque de voir s'introduire sur le territoire québécois une maladie ou un agent pathogène pouvant avoir des répercussions sur la santé humaine ou sur la santé du cheptel.



Pour diminuer ce risque, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de concert avec les différents acteurs du secteur bioalimentaire, a convenu d'instaurer un système de traçabilité « **de la ferme à la table** » en visant en premier lieu les animaux.

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

Non seulement un tel système permet de gérer aussi efficacement que rapidement une possible crise liée à la santé animale ou à la sécurité des aliments, mais il contribue à améliorer la confiance des consommateurs à l'égard des produits bioalimentaires québécois.

**Gérer aussi efficacement que rapidement  
une possible crise liée à la santé animale  
ou à la sécurité des aliments.**

## Le MAPAQ

### UN PARTENARIAT : pour des résultats optimaux

Pour assurer le succès de la mise en place de la traçabilité, le MAPAQ a choisi de travailler en partenariat.

Il a ainsi confié à Agri-Traçabilité Québec (ATQ), organisme à but non lucratif, le mandat de créer et de gérer une base de données qui contiendra les renseignements pertinents sur les différentes espèces animales, au fur et à mesure que celles-ci seront visées par la réglementation.

**Le MAPAQ confie à ATQ le mandat de créer et de gérer les renseignements sur les différentes espèces animales**

### La réglementation et l'inspection : une responsabilité du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale procède à l'inspection des lieux où sont gardés les animaux visés par le **Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux**.

Les inspectrices et les inspecteurs vérifient, entre autres choses, si les animaux sont identifiés correctement et si les propriétaires ou les gardiens ont fait les déclarations de déplacement de ces animaux à ATQ. Ils informent aussi ces personnes sur les obligations qu'elles ont à satisfaire.

## Vigitr@ce:

### un outil polyvalent

Les spécialistes de l'Institut national de santé animale, rattaché au MAPAQ, ont accès aux renseignements communiqués à ATQ.

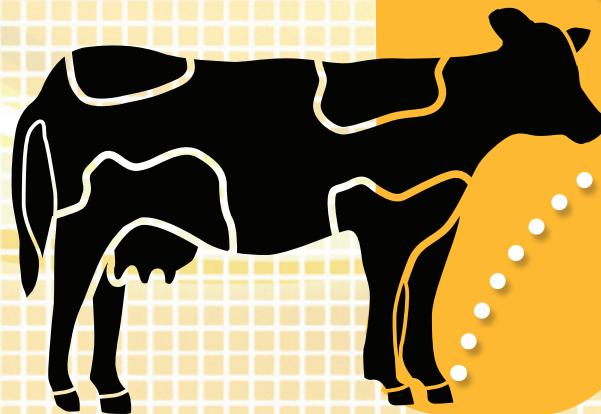
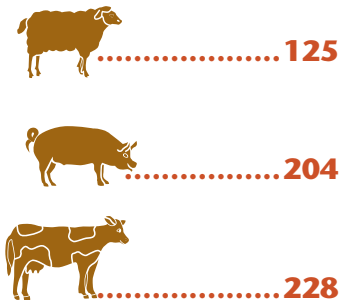
Un outil d'aide à la gestion de la santé animale, **Vigitr@ce**, exploite ces données et donne la possibilité de suivre le parcours d'un animal depuis sa ferme d'origine jusqu'au lieu de sa mort et de connaître quels sont les animaux avec lesquels il a été en contact au cours de son existence.

**Vigitr@ce** permet aussi de savoir si les propriétaires ou les gardiens des animaux ont fait, conformément à la réglementation, les déclarations auxquelles ils étaient tenus.

Le MAPAQ répond en outre aux demandes de l'Agence canadienne d'**inspection des aliments** pour retracer les animaux soupçonnés d'être atteints d'une maladie animale exotique ou les carcasses contaminées par un agent pathogène ou un résidu chimique.

Grâce au système de traçabilité, il est possible d'intervenir rapidement pour protéger la santé publique et animale. La participation de tous les acteurs est essentielle pour assurer l'efficacité de ce système et ainsi minimiser les conséquences économiques négatives en cas de crise.

### Ferme Rioux



## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole du Québec (FADQ) joue un rôle de premier plan dans le secteur agricole et agroalimentaire en offrant une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles.

### Acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire

Par ses nombreuses réalisations et son souci du milieu, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec. Ses programmes d'assurance récolte, de protection du revenu et de financement agricole et forestier favorisent un environnement d'affaires propice aux investissements et à des partenariats.



### Notre mission

**Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, la croissance du secteur agricole et agroalimentaire.**

La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et près de 1 400 entreprises forestières.

### Chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles

Sa préoccupation se reflète par une vision orientée vers le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles. Ses projets, ses actions et ses messages concordent également avec cette vision.

**La Financière agricole**

**Québec** 

### Une collaboration

Pour La Financière agricole, les données du système d'identification permanente permettent de déterminer avec précision le volume assurable, et cela, dans le cadre du **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)** pour les produits d'assurance visés.

Depuis la création d'Agri-Traçabilité Québec inc. en 2001, La Financière agricole participe à l'échange des données de l'identification permanente. Cette collaboration entre les partenaires a pour avantage de simplifier le travail des agriculteurs en s'assurant de ne recueillir l'information qu'une seule fois, pour tous les intervenants.

La FADQ est fière de s'associer à ATQ tout en soutenant le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire. En 2009, 5 154 producteurs avaient assuré 771 137 bovins, alors que pour la production ovine, c'est 769 producteurs qui avaient assuré un total de 303 850 brebis et agneaux à la FADQ.

En 2009, **5 154** assurés en production bovine  
et **769** assurés en production ovine  
ont choisi **la FADQ.**

## La traçabilité

### IMPLICATION DE LA FADQ

- 1 Identification de l'animal
- 2 Identification des sites de production
- 3 Déclaration des déplacements et de certains événements

Dans l'administration de son programme ASRA, La Financière agricole utilise les données de l'identification permanente pour suivre chaque animal assuré. Tous les suivis qu'elle effectue quotidiennement contribuent au processus de traçabilité et favorisent une mise à jour continue des données.

De plus, La Financière agricole échange des données avec ATQ pour les produits Veaux de lait, Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Agneaux, couverts par le programme ASRA. Dans le but de répondre




aux besoins des producteurs et de faciliter leur travail, la FADQ et ATQ, de concert avec les fédérations de producteurs concernés, offrent le prêt de bâtons de lecture pour les producteurs de Veaux d'embouche et d'Agneaux.

## PARTICIPATION DU CLIENT

Les producteurs assurés au programme ASRA doivent identifier leur bétail et déclarer à ATQ les données requises, telles que les naissances et les décès dans leur troupeau ou encore déclarer à la Financière agricole certains événements associés aux déplacements des animaux vivants (entrées et sorties).

Un numéro unique est attribué à chaque site de production où sont gardés les animaux. Tous les déplacements entre les sites doivent être déclarés à **Agri-Traçabilité Québec inc.** et comporter les informations suivantes :

- la date
- le numéro d'identification
- le numéro du site d'origine
- le numéro du site de destination
- l'identité du transporteur des animaux, s'il y a lieu



La FADQ est engagée dans le processus de traçabilité et elle est à l'écoute de ses clients...

### La FADQ à l'écoute de ses clients

Dans le but de répondre aux besoins des producteurs de bovins et d'ovins, la FADQ collabore au processus de traçabilité et demeure à l'écoute de ses clients en vue de leur faciliter la tâche. L'identification permanente et la traçabilité sont des outils qui permettent, à divers organismes et aux agriculteurs eux-mêmes, de disposer de l'information fort utile pour la régie du troupeau, en cas de crise sanitaire, de maintenir des marchés d'exportation et de structurer la mise en marché.

## UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

### Le secteur agricole, chef de file du suivi à la trace

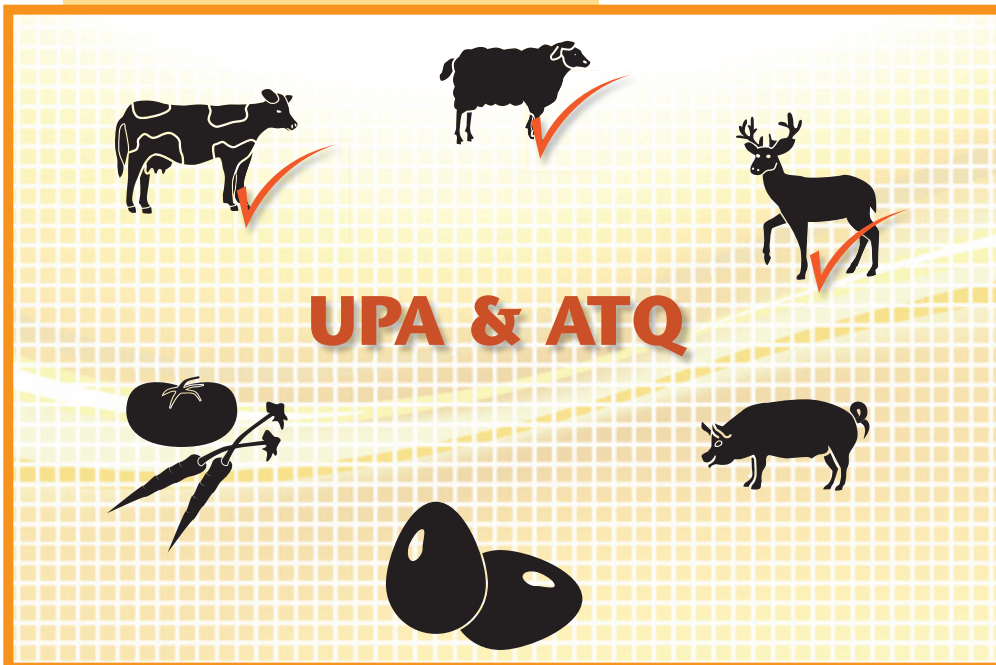


De toute évidence, les consommateurs d'aujourd'hui sont **de plus en plus sensibilisés à la qualité des aliments**.

Un nombre sans cesse grandissant d'entre eux veulent **connaître la provenance des produits qu'ils achètent**. Pour certains, ce besoin va jusqu'aux modes de production : biologique ou conventionnel, kilométrage parcouru de la ferme à la table, etc.

Soucieux de bien nourrir « leur » monde, les agriculteurs et agricultrices du Québec sont à l'écoute de ces préoccupations. Depuis plusieurs années déjà, ils sont engagés activement dans le développement et la mise en œuvre de programmes de salubrité des aliments à la ferme basés sur des principes scientifiques reconnus.

Un de leur fleuron à cet égard est sans contredit leur collaboration avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ) dans la mise en œuvre de systèmes d'identification permanente et de traçabilité des aliments. Déjà, les secteurs **bovins**, **ovins** et **cervidés** en bénéficient et d'autres systèmes sont en cours d'élaboration dans les secteurs du **porc**, des **œufs** de consommation ainsi que dans les **fruits** et **légumes**.



Cet avant-gardisme fait du Québec un chef de file au regard de la traçabilité des produits agricoles au Canada. **L'Union des producteurs agricoles** est un fier partenaire de cette avancée et ses membres, en première ligne, participent à la recherche de nouvelles solutions et à la mise au point de procédés qui témoignent de leur sens des responsabilités au sein de la filière agroalimentaire.



## Documents

# ET FORMULAIRES

Voici quelques exemples de formulaires et de documents mis à votre disposition pour vos déclarations.

Dans les pages qui suivent, nous vous proposons des **exemples de formulaires déjà remplis** qui vous aideront lorsque vous aurez à remplir les vôtres. À ces exemples, nous avons ajouté les principaux formulaires propres à votre filière et un **tableau qui résume vos obligations en matière de traçabilité**.

Ce **tableau des obligations** en matière de traçabilité est l'outil de base dont vous aurez besoin pour tout ce qui touche vos déclarations et tâches à accomplir afin de suivre vos animaux à la trace. **Gardez-le toujours à portée de la main** ou affichez-le dans votre bureau pour y avoir facilement accès.

Tous ces documents sont téléchargeables à partir de notre site web [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca).

Toutefois, vous pouvez épargner du temps et gagner en efficacité en utilisant **FormCLIC pour procéder à vos déclarations**. Il vous évitera de commettre

des erreurs et fera en sorte que vos renseignements seront intégrés beaucoup plus rapidement à notre base de données. FormCLIC permet aussi d'économiser du papier et fera en sorte que vous soyez **plus efficace** : moins de documents à manipuler et à imprimer, moins de données à écrire à la main et un risque d'erreur pratiquement éliminé.

Nous vous recommandons fortement d'utiliser **FormCLIC**

# Crédits

**Réalisation et conception graphique:** Brain Intelligence Marketing

**Coordination (ATQ):** Karine Abdel

**Photographies :**

- Beatriz Salas — photographe
- Dugraff.com — photographe
- Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
- Fédération des producteurs de bovins du Québec
- Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
- Gaétan Lehoux, ferme Les Cerfs Jasmyr inc.
- La Financière agricole du Québec
- La Terre de chez nous
- L'Union des producteurs agricoles
- Marc Lajoie, MAPAQ
- Rémy Boily — photographe

© Agri-Traçabilité Québec, révisé en mars 2011. [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca)

Agri-Traçabilité Québec conserve tous les droits de propriété. La reproduction intégrale ou partielle, la transmission électronique ou par tout autre moyen, la modification et l'utilisation à des fins commerciales ou publiques sont interdites sans l'accord écrit préalable d'ATQ.

